

ENSEMBLE, SOLIDAIRES & MOBILISÉS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

SOMMAIRE

Partie I

Informations générales	2
------------------------	---

Partie II

Rapport d'activité	8
--------------------	---

Partie III

Les états financiers	27
----------------------	----

Partie IV

Rapport des commissaires aux comptes	93
--------------------------------------	----

- Comptes annuels
- Conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes
- Contrats d'assurances
- Convention réglementées

Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable	109
--	-----

Rapport sur les opérations de rachat de Certificats Mutualistes	112
---	-----

Partie IV

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021	114
--	-----

INFORMATIONS GENERALES

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant le 16 avril 2020 (AG GCM)
Le 14 mai 2020 (CA électif)

Présidente

Madame Marie-Ange DUBOST

Fin de mandat

2021

Présidents délégués

Monsieur Alain HUET

2021

Monsieur Joël LAFONTAINE

2024

Vice-présidents

Monsieur Dominique AUBIN

2024

Monsieur Denis CALIPEL

2024

Monsieur Michel FAUCON

2024

Monsieur Stéphane LABARRIERE

2021

Madame Sylvie LE DILLY

2021

Monsieur Marc LEPICARD

2024

Administrateurs

Monsieur Thierry BLANCHARD

2021

Madame Laurence GAUBERT

2024

Madame Mélanie GOSSELIN

2021

Monsieur Jean-Michel HEREAU

2024

Madame Marie-Claude LECOEUR

2021

Madame Françoise POTIER

2024

Monsieur Antoine ROUSEE

2021

Administrateurs salariés

Madame Sonia JEAN

2022

Monsieur Manuel CREPIN

2022

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A partir du 16 avril 2020 (AG GCM)
Le 14 mai 2020 (CA électif)

Présidente

Madame Sylvie LE DILLY

Fin de mandat

2021

Présidents délégués

Monsieur Alain HUET

2021

Monsieur Joël LAFONTAINE

2024

Vice-présidents

Monsieur Dominique AUBIN

2024

Monsieur Denis CALIPEL

2024

Monsieur Michel FAUCON

2024

Monsieur Stéphane LABARRIERE

2021

Monsieur Mars LEPICARD

2024

Madame Françoise POTIER

2024

Administrateurs

Monsieur Edouard AUBRY

2021

Monsieur Thierry BLANCHARD

2021

Madame Laurence GAUBERT

2024

Madame Mélanie GOSSELIN

2021

Madame Brigitte HURAUULT

2021

Madame Marie-Claude LECOEUR

2021

Monsieur Dominique LECOMTE

2024

Administrateurs salariés

Madame Sonia JEAN

2022

Monsieur Manuel CREPIN

2022

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

Directeur général

Monsieur Pascal LOISEAU

Membres du comité de direction générale

Monsieur Fabrice LEPIGEON	Directeur général adjoint en charge de la direction Finance, Pilotage et Risques
Monsieur Didier DIVARET	Directeur des opérations
Monsieur François-Xavier ENDERLE	Directeur organisation et systèmes d'information
Monsieur Florent POITTEVIN DE LA FREGOONNIERE	Secrétaire général
Monsieur Régis GABOREL	Directeur développement
Monsieur Gervais LAVERGNE	Directeur assurance
Madame Sandrine LELIEVRE	Directrice des ressources humaines

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Co-titulaires

SEC BURETTE
9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Représentée par Monsieur Paul FOUBERT

Le mandat SEC BURETTE a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 avril 2016 pour une durée de 6 ans.

Cabinet MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE

Représentée par Monsieur Ludovic SEVESTRE

Le mandat du Cabinet MAZARS a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 13 avril 2017 pour une durée de 6 ans.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

INTRODUCTION

Revenir sur cette année 2020 historique, c'est évidemment évoquer la crise sanitaire du Covid-19, ses conséquences économiques et son impact sur l'activité de Groupama Centre Manche. C'est aussi en souligner la sinistralité exceptionnelle, à la fois climatique et par la survenance de sinistres graves. Notre caisse régionale a surmonté cette année atypique en renforçant notre lien avec les sociétaires, en soutenant nos territoires et faisant preuve d'une remarquable solidarité.

En effet, Groupama Centre Manche, s'est pleinement associé aux mesures prises par le Groupe Groupama, en contribuant à la solidarité nationale qui s'est exercée envers les sociétaires les plus fragiles et les plus touchés par la crise sanitaire.

L'ensemble de notre caisse régionale s'est mobilisée à travers des actions de solidarité et pour accompagner nos sociétaires dans cette période éprouvante.

Cette mobilisation, nos sociétaires nous en sont reconnaissants et ils le montrent en faisant part d'une satisfaction accrue. 90% d'entre eux sont ainsi satisfaits de leur relation avec Groupama Centre Manche. Parmi eux, 31% se déclarent « très satisfaits ». Ils étaient 27% en 2019. C'est une belle progression.

Sur le plan économique, Groupama Centre Manche a démontré sa solidité et sa résilience pour surmonter cette année 2020. Notre caisse régionale gagne des sociétaires, pour la troisième année consécutive. Au 31 décembre 2020, nous en comptons 301 470.

Autre performance à souligner compte tenu du contexte, le chiffre d'affaires IARD de GCM s'élève à 514 millions d'euros en 2020, en progression globale de 1,2% par rapport à 2019. Il est porté par une belle dynamique commerciale, une amélioration du taux de conservation de notre portefeuille et la progression des risques assurés, en automobile de tourisme, habitation, garantie des accidents de la vie et en santé.

Vous le voyez, Groupama Centre Manche est donc au rendez-vous des objectifs du projet d'entreprise UNIS-VERS 2020 : 500 millions d'euros de chiffre d'affaires, 300 000 sociétaires et 24% de clients très satisfaits.

Une période aussi extraordinaire dans l'histoire est souvent révélatrice. Elle a révélé la pertinence de notre raison d'être : « Nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ». Elle a également mis en lumière le formidable engagement des élus et des collaborateurs au service de nos sociétaires et des territoires.

Notre raison d'être et notre dynamique institutionnelle sont au diapason de cette période d'adaptation, de changements et d'incertitudes. Notre modèle répond aux aspirations de nos sociétaires. Soyons-en fiers !

Sylvie Le Dilly, Présidente de Groupama Centre Manche



1 | LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration a subi des changements en 2020 ; du fait de la covid-19, les administrateurs ont été nommés lors de l'assemblée générale du 16 avril 2020. Le conseil d'administration électif a, pour sa part, eu lieu le 14 mai 2020 pour nommer la nouvelle présidence.

- Monsieur Edouard Aubry a remplacé Monsieur Antoine Rousée, atteint par la limite d'âge, pour représenter la fédération départementale de la Seine Maritime.
- Monsieur Dominique Lecomte a remplacé Monsieur Jean-Michel Héreau, atteint par la limite d'âge, pour représenter la fédération départementale de l'Eure et Loir.
- Madame Brigitte Hurault a repris le mandat de Madame Marie Ange Dubost, atteint par la limite d'âge, pour représenter la fédération départementale de la Manche.
- Madame Sylvie Le Dilly a été élue Présidente de Groupama Centre Manche pour succéder à Madame Marie-Ange Dubost, atteinte par la limite d'âge.

Le comité de direction générale n'a pas connu de changement en 2020.

1.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1.1. Composition

Les 16 administrateurs élus par l'assemblée des caisses locales sociétaires sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat est de 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés, pour un mandat de 3 années civiles.

Le conseil nomme, pour une période de 2 ans, un Bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 2 présidents délégués, 6 vice-présidents.

Madame Marie-Ange Dubost a assuré la Présidence depuis le 17 juin 2014 jusqu'au 14 mai 2020 puisque atteinte par la limite d'âge. Madame Sylvie Le Dilly assure la Présidence depuis le 14 mai 2020.

La liste des membres du Conseil en exercice, de leur fonction éventuelle au sein du Bureau (marquée « x » dans le tableau), la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées ci-après :

Prénom	Nom	Année naissance	Profession	Bureau	Fonction	Année renouvellement	Fédération
Sylvie	LE DILLY	1967	Exploitante agricole	X	Présidente	2021	72
Alain	HUET	1956	Retraité agricole	X	Président Délégué	2021	28
Joël	LAFONTAINE	1960	Exploitant agricole	X	Président Délégué	2024	61
Dominique	AUBIN	1964	Exploitant agricole	X	Vice Président	2024	27
Denis	CALPEL	1971	Exploitant agricole	X	Vice Président	2024	50
Michel	FAUCON	1960	Exploitant agricole	X	Vice Président	2024	53
Stéphane	LABARRIERE	1976	Exploitant agricole	X	Vice Président	2021	14
Marc	LEPICARD	1957	Exploitant agricole	X	Vice Président	2024	76
Françoise	POTIER	1964	Exploitante agricole	X	Vice Présidente	2024	72
Edouard	AUBRY	1967	Exploitant agricole		Administrateur	2021	76
Thierry	BLANCHARD	1965	Exploitant agricole		Administrateur	2021	53
Manuel	CREPIN	1970	Salarié Groupama		Administrateur	2022	
Laurence	GAUBERT	1966	Exploitante agricole		Administratrice	2024	14
Mélanie	GOSELIN	1979	Exploitante agricole		Administratrice	2021	27
Brigitte	HURAUULT	1964	Exploitante agricole		Administratrice	2021	50
Sonia	JEAN	1973	Salariée Groupama		Administratrice	2022	
Marie-Claude	LECOEUR	1958	Salariée autre service		Administratrice	2021	61
Dominique	LECOMTE	1963	Exploitant agricole		Administrateur	2024	28

1.1.2. Fonctionnement

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 9 fois en 2020, à savoir :

- 5 février 2020
- 26 mars 2020
- 14 mai 2020 (conseil d'administration électif)
- 24 juin 2020
- 23 et 24 septembre 2020 (séminaire)
- 22 octobre 2020
- 20 novembre 2020
- 18 décembre 2020

La délégation régionale institutionnelle (DRI) est constituée par les 16 administrateurs élus et par 32 membres désignés à raison de 4 par département. Ses principales missions sont :

- La représentation de tous les territoires de chaque département.
- La représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département.
- La contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM.
- L'animation des Assemblées Générales des caisses locales.

Cette instance devait se réunir 2 fois en 2020 mais suite à la covid-19, la DRI du 27 mars 2020 a été annulée et la DRI s'est réunie le 5 novembre 2020 en format à distance.

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées par **7 commissions permanentes spécialisées** :

- la commission prospective,
- la commission de gestion des actifs,
- la commission développement,
- la commission technique,
- la commission institutionnelle et formation,
- la commission prévention,
- la commission agriculture.

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le Conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports relatifs, notamment, à la solvabilité et au contrôle interne,
- la planification stratégique opérationnelle,
- le plan d'action commercial,
- les offres de produits,
- les évolutions tarifaires,
- le fonctionnement institutionnel,
- les actions de formation pour les élus,
- les placements et les actifs immobiliers,
- les opérations de prévention grand public.

Suite à la covid-19, la commission institutionnelle et formation, la commission prévention se sont réunies qu'une seule fois. Les autres commissions se sont réunies 2 fois en 2020. Les différentes commissions se sont déroulées soit en digitale soit en présentiel en fonction des conditions sanitaires à respecter. Comme l'année précédente, la commission prospective s'est réunie une seule fois.

Le conseil d'administration délègue également certaines missions à 3 comités spécialisés : le comité des rémunérations, le comité d'audit, des risques et des comptes et le comité d'éthique et des nominations.

Le comité des rémunérations, chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnités de frais et de temps passé des administrateurs s'est tenu le 18 mars et le 22 octobre 2020.

Les indemnités allouées aux administrateurs, pour temps passé, ont été de 215 915€ au total en 2020. Ce montant respecte l'enveloppe de 350 000 € validée par l'assemblée générale conformément à l'article 24 des statuts. En parallèle, 39 280 € de remboursements de frais ont été enregistrés.

L'assemblée est sollicitée pour maintenir le plafond des indemnités de temps passé, versées aux administrateurs et prévues par l'article 24 des statuts, à hauteur de 350 000 €.

En 2020, le comité d'audit, des risques et des comptes comportait 5 membres choisis parmi les présidents délégués et les vice-présidents, ainsi que le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction finance, pilotage et risques, le Secrétaire Général et les titulaires des 4 fonctions clés.

Ce comité, présidé par Monsieur Denis Calipel s'est réuni 4 fois en 2020, les 13 mars, 18 mai, 15 septembre et 9 novembre. Il a pu examiner notamment l'évaluation des risques opérationnels, d'assurance et financiers, l'activité d'audit interne, les comptes de l'exercice et les dispositifs en faveur de la qualité des données, ainsi que pour la protection de la clientèle.

Le comité d'éthique et de nominations a pour mission générale de s'assurer que le conseil d'administration satisfait aux exigences réglementaires et à celles de l'autorité de contrôle en matière de compétence individuelle et collective, de parité hommes-femmes, tout en recherchant une ouverture et un équilibre entre les professions et les catégories d'âge.

Ce comité d'éthique et des nominations est composé du Président du conseil d'administration de GCM, des présidents délégués et des vice-présidents de GCM. Il est présidé par le Président du conseil d'administration. Le Directeur Général n'est pas membre de droit du comité. Il peut néanmoins être appelé par le Président du comité ou une majorité du comité à participer à tout ou partie des travaux. Le Secrétaire Général est membre de droit du comité, sans droit de vote, et propose un « mémo des échanges en séance » pour un usage strictement interne aux membres du comité.

Le comité s'est réuni 3 fois en 2020, le 24 janvier, le 15 juin et le 2 octobre. Il a notamment eu comme enjeu la profession de foi des candidats à la présidence, la nomination du 5ème administrateur national, la présidence de la caisse locale entreprises, la présidence des nouvelles commissions pour 2021, la procédure de déclaration des cadeaux, avantages et invitations émis et reçus par Groupama Centre Manche, la procédure d'entrée en relation dans le cadre des activités de sponsoring et de mécénats de Groupama Centre Manche.

1.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de la SEC Burette, 9 rue Malatiré à Rouen, représentée par Monsieur Paul Foubert et, pour la suppléer en cas de besoin, la société SARL MONCEY AUDIT, 9, rue Malatiré, 76000 Rouen, représentée par Monsieur Eric Laurence, a été renouvelé par l'Assemblée Générale 2016 pour une durée de 6 ans.

Le mandat du cabinet Mazars, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris la Défense à Rouen, représentée par Monsieur Ludovic Sevestre a été renouvelé par l'Assemblée générale du 13 avril 2017 pour une durée de 6 ans.

Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à 144 432 € TTC.

1.3. LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est exercée par un Directeur Général nommé par le conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Pascal Loiseau, nommé par le conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1er juillet 2014. Le Directeur Général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le conseil d'administration.

Le Directeur Général est assisté par un Comité de Direction Générale, dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoirs utiles.

Le comité de Direction Générale s'est réuni 20 fois en 2020 plus 2 séminaires de 3 et 2 jours.

1.4. LES COMITES DE RISQUE

Les comités de risque, qui associent les directeurs propriétaires de risque aux cadres et fonctions clés concernées, sont animés par le responsable de la gestion des risques et reportent au comité de risque général qui implique tout le comité de direction générale.

Il s'agit du comité des risques assurance, qui s'est réuni les 21 janvier, 6 avril, 16 novembre 2020. D'autre part, le comité des risques opérations s'est réuni les 21 janvier, 6 avril, 16 novembre 2020. Puis, le comité des risques financiers s'est réuni les 31 janvier, 17 avril, 24 novembre 2020. Enfin, le comité des risques CDG s'est réuni les 10 février, 12 octobre et 14 décembre 2020

1.5. DIRIGEANTS EFFECTIFS ET FONCTIONS CLES

Par délibération du conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, le conseil d'administration a constaté que Monsieur Pascal Loiseau est dirigeant effectif de droit en sa qualité de mandataire social.

Le conseil d'administration du 25 juin 2019 a désigné Monsieur Fabrice Lepigeon, en qualité de dirigeant effectif à compter 15 juillet 2019. Monsieur Lepigeon, en sa qualité de directeur général adjoint et directeur financier, pilotage et risques, a sous sa responsabilité les différentes directions et services suivants, comptabilité générale et fournisseurs, actuariat et comptabilité technique, gestion d'actifs, pilotage, gestions des risques, conformité et contrôle permanent, audit. L'ACPR a validé leur désignation en tant que dirigeants effectifs.

D'autre part, les 4 fonctions clés définies par les textes de Solvabilité 2 ont été assumées en 2020 par les personnes suivantes, dûment enregistrées à ce titre auprès de l'ACPR :

- Xavier Cibois, pour la fonction gestion des risques ;
- Odile Le Bars puis Jérôme Courcol à partir du 1er octobre 2020 pour la fonction vérification de la conformité ;
- Jérôme Courcol puis à son changement de fonction Julie Marique pour la fonction audit interne ;
- Magali Lambert, pour la fonction actuarielle.

1.6. LES CAISSES LOCALES

Les caisses locales, réassurées par la Caisse Régionale, sont au nombre de 237 au 1er janvier 2020, réparties de la manière suivante dans les 8 départements (avec adhésion à leur Fédération Départementale respective) :

Eure-et-Loir	2
Mayenne	4
Orne	2
Sarthe	3
Calvados	2
Eure	2
Manche	3
Seine-Maritime	2

Suite à des fusions intervenues en 2020, le nombre de caisses locales s'établit à 230 au 1er janvier 2021 :

Eure-et-Loir	20
Mayenne	39
Orne	26
Sarthe	34
Calvados	22
Eure	24
Manche	35
Seine-Maritime	29
Caisse locale Entreprises	1

1.7. INFORMATION ET FORMATION

Les élus des caisses locales participent à des formations qui leur sont proposées par la Caisse régionale, dont le bilan quantitatif figure ci-dessous :

Actions de formation	Nb participants
Accueil des nouveaux élus niveau 1	27
Accueil des nouveaux élus niveau 2	13
Estimateurs locaux	54
Estimateurs départementaux	51
Guide de l'administrateur en conseil de CL	1865
Président et secrétaire Organiser son CA de CL en présentiel	76
Président et secrétaire Organiser son CA de CL en vidéo Teams	117
Compréhension des comptes de la CL	38
Nouveaux présidents de CL	6
Appli des Elus 3.0	16
Prise de Parole en public avec Véronique TRUB	13
Les nouveaux équilibres et l'Europe dans le monde - S. Bourdin	17
Maîtriser les contenus avec Jean-Michel HENRI	19
U.M.A.O 15 et 16 janvier 2020	5
U.M.A.O 21 et 22 janvier 2020	12
Prise de Parole en Public avec Jean-Michel HENRI	15
Cycle J.R.M	1
Cycle N.A.R	2

Outre les informations remises lors de l'assemblée générale, les administrateurs de caisses locales sont informés :

- lors des réunions organisées par la Caisse Régionale et les Fédérations Départementales,
- par le journal interne « Groupama Magazine » et son encart régional,
- par le site «extranet des élus et sa rubrique régionale.
- La newsletter Groupama Assurance Mutuelle
- La newsletter Groupama Centre Manche spécifique Covid-19.
- Par l'application des élus ELUS 3.0

2 | COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

2.1. LE COMPTE DE RESULTAT

A noter : Les éléments figurant dans la suite de ce document distinguent les chiffres hors DIAC, et y compris DIAC. Les chiffres « y compris » sont indiqués chaque fois que pertinents, entre parenthèses.

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 s'élève à 497,5 M€ (514,0 M€ yc DIAC), en progression de 1,2% par rapport à 2019 (hors effet COVID, +2,3%), avec un aliment tarifaire de +3,5%. Cette amélioration s'explique notamment par la progression des risques assurés comme l'automobile de tourisme, l'habitation, les climatiques récoltes, les dommages entreprises et collectivités et les garages, mais surtout par la forte croissance sur les métiers d'assurance de personne en APC, GAV, prévoyance et santé collective.

La sinistralité de l'exercice de 80,9% (80,0% yc DIAC) est en hausse de 15,1 points (+14,2 points yc DIAC). Cette dégradation s'explique principalement par la hausse de la sinistralité climatique de 7,6 points (+7,4 points yc DIAC) et des sinistres graves de 7,8 points (+7,6 points yc DIAC). La sinistralité attritionnelle s'améliore de 0,3 point (-0,8 point yc DIAC). A noter sur 2020, la prise en compte d'un IBNR XS de 5 400 k€ impactant pour 500 k€ l'attritionnel, pour 4 900 k€ les graves.

En 2020, les variations sur antérieurs représentent un rechargement global de 27,0 M€ (rechargement de 26,1 M€ yc DIAC) contre un rechargement de 4,7 M€ en 2019 (rechargement de 0,9 M€ yc DIAC).

La sinistralité tous exercices augmente ainsi de 19,9 points (+19,4 points yc DIAC) par rapport à 2019.

Le solde de réassurance avec Groupama SA passe de -30,6 M€ en 2019 à 36,5 M€ en 2020 (-34,9 M€ à 32,6 M€ yc DIAC).

Le ratio de frais généraux s'établit à 22,4% (22,7% yc DIAC), en baisse de 2,5 points par rapport à 2019. Le ratio combiné IFRS est de 100,7% (100,8% yc DIAC) soit +5,5 points par rapport à 2019 (+5,4 points yc DIAC).

Le résultat financier atteint 33,2 M€, contre 23,7 M€ en 2019.

Le résultat exceptionnel s'élève à -2,7 M€, contre -0,3 M€ en 2019.

Le résultat social net d'IS de la Caisse Régionale s'établit à 13,3 M€ (13,4 M€ yc DIAC) et la contribution en normes IFRS incluant le périmètre des caisses locales à 10,1 M€ au 31/12/2020.

2.2. BILAN SIMPLIFIE (SOCIAL/IFRS)

Les fonds propres progressent principalement sous l'effet du résultat (13,4 M€), de la collecte des certificats mutualistes auprès des sociétaires (8,6 M€), et des provisions techniques (102,1 M€).

Bilan simplifié Social (CR)

M€	31/12/2020				31/12/2019			
	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2020 IFRS	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2020 IFRS
Immobilisations incorporelles	5,5	8,4	9,5	1,1	725,5	751,3	772,0	20,7
Actifs de placements	677,8	624,2	692,3	68,1	20,9	18,5	13,4	-5,1
Titres de participation	362,1	366,7	377,9	11,2	5,6	6,1	7,1	1,0
Part des réassureurs / PT	330,3	368,6	446,0	77,4	686,6	741,6	843,7	102,1
Créances	95,1	109,2	129,0	19,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	59,6	131,4	90,1	-41,3	112,7	109,5	122,0	12,5
Total	1 530,4	1 608,5	1 744,8	136,3	1 530,4	1 608,5	1 744,8	136,3

Bilan simplifié IFRS (CR)

M€	31/12/2020				31/12/2019			
	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2020 IFRS	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2020 IFRS
Immobilisations incorporelles	5,4	8,4	9,8	1,4	753,2	810,1	829,2	19,1
Actifs de placements	672,3	666,5	731,4	64,9	12,9	32,4	12,2	-20,2
Titres de participation	367,7	365,3	376,4	11,1	5,6	6,1	7,1	1,0
Part des réassureurs dans F	330,3	345,5	404,5	59,0	664,0	687,9	769,4	81,4
Actifs d'exploitation	109,9	111,4	131,3	19,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie	26,5	114,0	76,1	-37,9	89,4	106,9	123,7	16,8
Total	1 512,1	1 611,1	1 729,4	118,3	1 512,2	1 611,1	1 729,4	118,3

Répartition des placements

La répartition des actifs à fin 2020 est conforme aux limites de risque validées par la direction générale et le conseil d'administration.

SITUATION DES PLACEMENTS	31/12/2020 (En K€)						Variations 2020 vs 2019 (En K€)					
	VNC		Valorisation		PMVL		VNC		Valorisation		PMVL	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
TOTAL IMMOBILIER	117 981	11%	163 097	14%	45 116	54%	892	1%	5 906	4%	5 014	13%
TOTAL ACTIONS	465 912	43%	476 969	41%	11 056	13%	13 700	3%	10 827	2%	-2 874	-21%
TOTAL OBLIGATIONS	438 104	41%	465 063	40%	26 959	32%	44 690	11%	43 626	10%	-1 064	-4%
TOTAL TRESORERIE	47 071	4%	47 070	4%	-1		19 996	74%	19 995	74%		
TOTAL PRETS ET DEPOTS	3 097	0%	3 097	0%			38	1%	38	1%		
TOTAUX.....	1 072 165	100%	1 155 295	100%	83 130	100%	79 316	8%	80 391	7%	1 075	1%

Informations sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce, modifié par loi n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120.

Au 31/12/2020, le montant total des dettes fournisseurs est de 29 563,82 € :

- + 92 894,47 € échus
- 35 657,07 € exigibles à moins de 30 jours
- 19 036,78 € exigibles entre 30 et 60 jours
- 11 636,80 € exigibles à plus de 60 jours

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux page suivante, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce														
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)														
Article D. 441. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranche de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	73						100	9						353
Montant total des factures concernées	286 294,68	80 628,98	29 101,32	2 721,80	33 974,60	146 426,70	101 168,66	24 694,58	292,75	4 300,10	91 026,02	120 313,48		
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,29%	0,08%	0,03%	0,00%	0,03%	0,15%								
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							1,30%	0,32%	0,00%	0,06%	1,17%	1,55%		
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	0,00						0,00							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Conditions de paiements à GCM : Immédiat dans les 27 jours sans déductions jusqu'au Fin du mois suivant sans déduction dans les 57 jours sans déduction						Conditions de paiements à GCM : Immédiat Prélèvement le 8 du mois Virement le 8 du mois							

2.3. L'ACTIVITE VIE

Le chiffre d'affaires vie s'élève à 90,0 M€ au 31/12/2020 contre 91,3 M€ au 31/12/2019. La part des unités de compte est de 36,1%.

2.4. L'ACTIVITÉ BANQUE

A fin décembre 2020, Groupama Centre Manche comptait 33 622 clients bancaires, pour un montant total de dépôts de 114 M€ et un total de crédits de 121 M€. (Données à fin décembre 2020)

2.5. CERTIFICATS MUTUALISTES

Au 31 décembre 2020, 1 192 certificats mutualistes avaient été souscrits, pour un montant de 6,7 M€.

2.6. INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES

	2018	2019	2020
<u>1. Evolution des effectifs :</u>			
Effectifs CDI au 31/12	1 273	1 277	1 318
<u>2. Formation :</u>			
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation.	8,3%	6,8%	6,1%
<u>3. Recrutement :</u>			
Embauches externes	54	51	79
CDD devenus CDI	23	26	28
Mobilités Groupe	3	3	2
Total	80	80	109

3 | ACTUALITES ET FAITS MARQUANTS 2020

Suite et fin du projet d'entreprise UNIS-VERS 2020

Durant les 3 dernières années, le projet d'entreprise UNIS-VERS 2020 a été un formidable catalyseur d'engagement des collaborateurs, au service du développement et de la satisfaction des sociétaires de Groupama Centre Manche. Avant d'ouvrir en 2021 le nouveau projet d'entreprise de la caisse régionale, la réussite d'UNIS-VERS 2020 est à souligner.

Au 31 décembre 2020, les 3 objectifs du projet sont atteints :

- Le chiffre d'affaires IARD dépasse les 500 millions d'euros,
- Le nombre de sociétaires dépasse les 300 000,
- Le taux de sociétaires très satisfaits atteint un niveau inédit à 31%, contre un objectif initial à 24%.

La réussite d'UNIS-VERS 2020 se traduit donc par :

- La mise en place d'une belle dynamique commerciale, avec des soldes commerciaux positifs sur les principaux produits et un nombre de sociétaires en augmentation.
- La progression de la satisfaction clients, qui atteint aujourd'hui un niveau remarquable.
- La formation et la diffusion de nouvelles pratiques managériales et collaboratives avec l'association de l'ensemble des collaborateurs.
- Le développement du triangle de la réussite avec les élus.
- La maîtrise et l'amélioration des fondamentaux techniques et financiers.
- La poursuite de la modernisation de notre système d'information et des réalisations communautaires.

Groupama Centre Manche s'appuiera sur la dynamique d'UNIS-VERS 2020 pour conduire son nouveau projet d'entreprise à l'horizon 2023.

Partenariats nationaux : la reconnaissance du savoir-faire de Groupama Centre Manche

Depuis septembre 2020, plus de 37 000 contrats souscrits par les clients Renault assurances et Dacia assurances sont gérés par Groupama Centre Manche. Il s'agit de la dernière pierre du projet Eiffel*, pour lequel GCM a été retenu afin de gérer en exclusivité le partenariat Renault-Dacia.

Concrètement, quand un client Renault ou Dacia souscrit un contrat d'assurance, Amaline réalise la souscription. Dans le cadre du partenariat, Groupama Centre Manche gère ensuite le contrat avec un système informatique dédié et apporte son expertise dans la gestion des sinistres.

Il s'agit d'une gestion « en marque blanche », GCM apportant son savoir-faire dans la gestion de produits d'assurance commercialisés par Renault et Dacia.

Ces clients, issus de toute la France, sont assurés au sein de la caisse locale entreprises, courtage et partenariat. Des équipes métiers consacrées à ces clients assurent la gestion des sinistres. L'objectif est de faire valoir l'expertise de GCM en la matière pour consolider la relation avec ces nouveaux clients par une qualité de service reconnue.

**Eiffel est le projet qui a conduit la transformation du modèle d'Amaline, devenu un courtier au 31 décembre 2019. Conséquence de ce changement au 1^{er} janvier 2020 : un transfert du portefeuille Amaguiz vers les 9 caisses régionales Groupama en fonction du lieu d'habitation du client. Concrètement les caisses régionales deviennent les assureurs de ces clients.*

Pour GCM, Eiffel est une belle réussite car le deuxième volet du projet se traduit par l'accueil, en exclusivité, du portefeuille issu du partenariat Renault-Dacia.

Mesures de soutien de Groupama face à la crise du Covid-19

Plus de 400 millions d'euros, c'est l'effort réalisé en 2020 par Groupama pour faire face à la crise du Covid-19 et ainsi contribuer à la solidarité nationale. Les mesures de soutien ont consisté à :

- Conserver en garantie les contrats des TPE, artisans, commerçants et professions libérales en cas de retard de paiement liés à la pandémie,
- Contribuer au fond de solidarité en faveur des professionnels et indépendants des secteurs particulièrement touchés,
- Différer le paiement des loyers pour les PME et TPE,
- Prendre en charge au titre des contrats, les indemnités journalières des personnes fragiles.

La caisse régionale Groupama Centre Manche a pris toute sa part dans cet élan de solidarité. Pour atténuer au maximum les conséquences économiques de la crise et accompagner les sociétaires, GCM a notamment pris les mesures suivantes :

- Participation au fonds de solidarité mis en place par l'Etat : 966 000 euros
- Mesures de soutien aux entreprises, artisans, commerçants et professions libérales :
 - Remboursement de 3 mois de cotisations : 1,18 million d'euros
 - Réduction de 50% sur les contrats automobiles professionnelles : 799 879 euros
 - Enveloppe de denrées alimentaires ou matières premières : 160 000 euros
- Mesures de soutien aux exploitants agricoles :
 - Remboursement de 3 mois de cotisations sur les tracteurs : 2,4 millions d'euros
 - Soutien aux filières agricoles spécialisées (monde équin, horticulture, conchyliculture, vente directe...) : 45 000 euros
- Don à l'Institut Pasteur pour la recherche face à la Covid-19 : 300 000 euros
- Mesures de soutien à la vie associative (Génération Mouvement et Maisons Familiales Rurales) :
 - Remboursement de 2 mois de cotisations sur les contrats Auto, Responsabilité, Dommages aux biens, Accidents corporels et Assistance : 71 000 euros
 - Réductions pour les adhérents : 47 000 euros
- Mesure de soutien à l'économie locale et au pouvoir d'achat (opération « Coup de pouce ») : Plus de 130 000 euros.

Sylvie Le Dilly élue Présidente de Groupama Centre Manche

Le conseil d'administration réuni le 14 mai 2020 a élu Sylvie Le Dilly, présidente de la caisse régionale Groupama Centre Manche. Elle a succédé à Marie-Ange Dubost, présidente de GCM depuis six ans.

Sylvie Le Dilly est exploitante agricole dans la Sarthe depuis 28 ans. Elle a été promue Chevalier dans l'ordre du mérite agricole. En 2019, elle est élue représentante de la mutualité à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Longtemps investie dans une coopérative agricole et représentant la production de ses éleveurs partout en France, Sylvie Le Dilly a débuté son engagement à Groupama au sein de la caisse locale La Béloise en 2000, dont elle devient trésorière puis présidente. Elle intègre ensuite la fédération départementale Groupama de la Sarthe en 2008 avant d'en devenir la présidente en 2015, ainsi que, la même année, vice-présidente de Groupama Centre Manche et devient administratrice nationale en 2019.

Une proximité avec les sociétaires réinventée

Avec des périodes inédites de confinement et la mise en place de protocoles protecteurs pour l'accueil des sociétaires et des collaborateurs, Groupama Centre Manche a innové en 2020 pour conserver le lien solide établi avec ses sociétaires.

Lors du premier confinement, la priorité a été de rassurer les sociétaires et prendre de leurs nouvelles. Particuliers, exploitants agricoles, professionnels, des milliers d'appels ont été passés dans un premier temps pour expliquer les mesures d'accompagnement prises par le groupe.

Un engagement poursuivi par une seconde vague d'appels pour reprendre contact et les informer des mesures complémentaires prises par GCM. Au final, ces appels ont été très bien perçus par les sociétaires, confirmant une recherche de proximité. Depuis, la relation téléphonique s'est largement développée.

Autre exemple de l'adaptation de GCM en 2020 : les rendez-vous commerciaux par visio-conférence ont été déployés à l'automne, après avoir été testés pendant l'été. Il s'agit d'un nouveau moyen de communication pour les sociétaires ne souhaitant pas se rendre en agence (ou en cas de nouvelles restrictions de déplacement).

L'activité commerciale sur internet est aussi marquée par une augmentation significative du nombre de devis et de prospects en 2020. Groupama Centre Manche se classe 2e caisse régionale pour le taux de transformation, un indicateur clé de la performance web.

Une gestion des sinistres digitalisée grâce à ISI

Déployé en 2019 et piloté par GCM en tant que caisse leader, ISI, l'appliquatif de gestion des sinistres, s'est enrichi en 2020 de nouvelles fonctionnalités.

Les sociétaires Groupama ont ainsi accès à de nouveaux services comme le parcours e-declaration auto, accessible depuis leur espace client et sur l'application Groupama et Moi. Ils ont aussi accès à des vidéos personnalisées pour les accompagner lors des déclarations dégâts des eaux, dommages électriques et événements climatiques. Autant de services pratiques qui simplifient le quotidien de nos sociétaires, améliorent leur expérience et donc, leur satisfaction.

Deuxième année et nouveautés pour le programme de fidélité

Avec près de 280 000 sociétaires membres, le programme de fidélité de Groupama Centre Manche a évolué en 2020 avec plusieurs nouveautés. La première concerne les jeunes sociétaires. Avec le programme de fidélité, les moins 25 ans et à charge des parents héritent désormais de leurs avantages souscription (mois offert, service carte grise...). Autre dispositif mis en œuvre envers ces jeunes sociétaires : une réduction de franchise auto dédiée.

Par ailleurs, tous les sociétaires ont désormais accès à deux services en ligne : une plateforme d'aide à la vente de véhicule et l'application « Groupama ma prévention météo ».

Enfin, le programme de fidélité, c'est toujours de nombreux avantages exclusifs, selon l'éligibilité des sociétaires : un mois offert sur les nouveaux contrats, réduction de franchise de 200 euros en auto et habitation, offres et réductions en avant-première sur des produits Groupama...

Lancement de l'agence agricole

En 2020, Groupama Centre Manche a réaffirmé son ambition sur le marché agricole, historique et stratégique. Avec cet objectif, l'organisation du marché a été optimisée. Au cœur de cette nouvelle organisation, l'agence agricole a été créée pour répondre aux demandes des exploitants agricoles de façon simple et efficace. Elle regroupe en effet toutes les compétences back office pour délivrer une expertise de premier plan. Les exploitants agricoles bénéficient ainsi d'interlocuteurs dédiés.

L'agence agricole répond aux exploitants pour leurs risques professionnels agricoles et traite les demandes de renseignements, d'attestations de modifications de contrats ne nécessitant pas une visite de risques. L'agence agricole est aussi sur le terrain avec les inspecteurs souscription qui sont les interlocuteurs des structures comme les syndicats agricoles, les MFR, les services de remplacement.

L'application Elus 3.0 toujours plus pratique

Optimisée et mise à jour en 2020, l'application Élus 3.0 offre des fonctionnalités étendues et de nouvelles possibilités pour les élus. Un véritable atout dans la synergie avec le réseau commercial.

L'application Elus 3.0 évolue constamment pour devenir l'outil indispensable des élus. Un outil dont Groupama Centre Manche est caisse pilote dans le déploiement depuis décembre 2019. Disponible dans les stores Apple et Google, tous les élus GCM avec un mandat actif peuvent y accéder.

Les fonctionnalités de l'application Élus 3.0 :

- La saisie et le suivi des recommandations et des réclamations. L'élu peut en suivre toutes les étapes du traitement par le réseau commercial.
- L'annuaire des agences commerciales.
- Les informations liées au mandat de l'élu.
- La consultation et le téléchargement des fiches « Bonnes pratiques » remontées par l'ensemble des caisses régionales. Il s'agit d'un véritable outil d'animation, communautaire, pour les élus des caisses locales.

Enfin, « Élus 3.0 » continuera d'évoluer dans ces prochains mois, avec toujours plus de fonctionnalités au service de la synergie avec les collaborateurs, de la dynamique mutualiste et de la satisfaction des sociétaires.

GCM au plus près des associations

Pour améliorer la mise en relation avec les associations non-agricoles, depuis le 1^{er} janvier 2020, Declic (Département Entreprises Collectivités Liaison Client) en est la porte d'entrée unique.

Si l'association est composée de moins de 100 personnes, elle est suivie par l'un des deux nouveaux conseillers commerciaux dédiés. Au-dessus de 100 adhérents, elle est accompagnée par l'un des 8 chargés d'affaires collectivités publiques et privées.

Un dispositif de prévention incendie lors des travaux de récolte

Premier assureur du monde agricole et acteur solidaire des territoires, Groupama s'investit dans la sécurité des personnes et des biens avec cette initiative de prévention.

Suite à une année 2019 particulièrement marquée par ce type de sinistre et des échanges avec les organisations professionnelles agricoles, la fédération départementale d'Eure-et-Loir a proposé en 2020 aux sociétaires Groupama de s'équiper d'un dispositif de prévention. Il s'agit d'un patin, en téflon ou en nylon, à fixer sur la partie spécifique de la barre de coupe de la moissonneuse-batteuse, qui permet de se prémunir de tout frottement. La fédération départementale d'Eure-et-Loir a ainsi participé au financement de cet équipement pour les sociétaires.

GCM au rendez-vous de la balade solidaire

Habituellement organisées dans chacun des huit départements du territoire de Groupama Centre Manche, les balades solidaires se sont transformées en un unique événement dans l'Orne, département central de la caisse régionale. Un format innovant et adapté qui a été primé par la Fondation Groupama.

Initiées par la Fondation Groupama « Vaincre les maladies rares » et organisées par les collaborateurs et élus de Groupama, ces opérations sensibilisent le grand public aux maladies rares.

À travers leur participation, les marcheurs apportent leur soutien à une association ou un chercheur de leur région. Les dons recueillis sont intégralement reversés, afin d'initier et concrétiser des projets qui améliorent le quotidien des malades et de leur famille. Ils contribuent également à financer des actions pour augmenter les connaissances sur les maladies rares.

En 2020, les marcheurs ont soutenu l'association François Aupetit. Créée en 1982, l'afa Crohn RCH France est l'unique association nationale reconnue d'utilité publique, dédiée au soutien et à l'accompagnement des personnes malades de Crohn et de rectocolite hémorragique (RCH), et leurs proches.

Organisée dans un contexte inédit, la balade solidaire a aussi permis de soutenir le parc animalier d'Ecouves, qui a accueilli l'événement et dont l'activité en 2020 a été particulièrement touchée par la crise sanitaire.

La nouvelle Fedep de la Manche inaugurée

Après le Calvados et la Sarthe, la Manche dispose elle aussi de sa nouvelle Fedep : des locaux dédiés à la fédération départementale, favorisant la synergie entre élus et collaborateurs du département. L'inauguration a été organisée en deux temps pour cause de précautions sanitaires. Au final, élus et collaborateurs ont pu marquer cette nouvelle étape dans la vie de l'entreprise.

Aujourd'hui, 21 collaborateurs GCM sont installés au sein de cette nouvelle Fedep de la Manche, au cœur du centre d'affaires Le Phénix.

Toujours plus d'accompagnement par la prévention

Cybercriminalité, dommages aux biens, risques routiers, vérifications d'extincteurs mais aussi interventions auprès des collégiens et lycéens, les services prévention grand public a poursuivi ses actions sur le terrain, au service des sociétaires.

Malgré le contexte sanitaire, Groupama Centre Manche a tenu son rôle d'assureur protecteur de son territoire, avec un engagement et un savoir-faire développés depuis des décennies dans la prévention. En 2020, 167 actions ont été menées au profit de près de 3400 sociétaires.

Une académie dédiée aux managers GCM

Parce que les managers ont un rôle-clé, GCM a décidé de les accompagner. Ce soutien s'est matérialisé très concrètement avec les parcours de formations dédiés, en partenariat avec Néoma Business School, institution classée dans le top 5 des grandes écoles de commerces françaises.

Echanges, partages de bonnes pratiques et parcours de formation certifiant ont été mis en place pour approfondir les pratiques managériales communes, en lien notamment avec la raison d'être de Groupama.

Une marque employeur toujours plus attractive

Groupama Centre Manche continue de développer de sa marque employeur en multipliant les actions innovantes, avec pour résultat une attractivité accrue.

Avec la diffusion de vidéos métiers, sur les réseaux sociaux notamment, Groupama Centre Manche peaufine sa marque employeur pour attirer les meilleurs talents. Ces campagnes ont ainsi contribué à renforcer la visibilité de Groupama.

Parmi elles, les campagnes sur le réseau social professionnel LinkedIn ont été vues plusieurs milliers de fois, contribuant à valoriser les actions de recrutement. Ainsi, la vidéo présentant le métier de technicien sinistres a été vue près de 6 000 fois en 10 jours, par des internautes spécifiquement ciblés en amont. À la clé, des candidats plus nombreux et attirés par la qualité de vie au travail mise en œuvre au sein de la caisse régionale.

Une application pour anticiper le risque climatique

Tous les sociétaires disposant au moins d'un contrat « Dommages aux biens » bénéficient d'un nouveau service gratuit d'alerte météo : "Groupama Ma prévention météo".

Pouvoir anticiper les aléas climatiques, adopter les bons réflexes s'avère aujourd'hui primordial pour la sauvegarde de sa famille et de ses biens. Avec l'application « Groupama ma prévention météo », disponible sur Google Play et l'App Store, les sociétaires ont connaissance de la météo en direct et reçoivent des alertes graduées. Ainsi informés en temps réel sur les risques diagnostiqués sur leur commune, ils peuvent ainsi adopter la bonne attitude dans les cas suivants : inondation, chutes de neige, canicule, orage, tempête, submersion, grand froid.

4 | PERSPECTIVES 2021

Groupama Assurances Mutuelles a donné les lignes directrices à suivre dans l'ensemble du Groupe, en fixant les 5 podiums suivants :

- 1. Devenir l'assureur préféré des Français**
- 2. Capitaliser sur nos forces historiques**
- 3. Atteindre nos ambitions en protection de la personne**
- 4. Généraliser la performance économique**
- 5. Conforter notre place de référent sur le marché agricole**

Pour atteindre ces 5 podiums, Groupama Centre Manche a mené son projet d'entreprise UNIS-VERS 2020 et lancera en 2021 son nouveau projet d'entreprise à horizon 2023.

Les 3 axes principaux de travail seront les suivants :

- **Un collectif accompli dans la performance au service du client**
- **Une mutuelle humaine, proche et responsable**
- **Une entreprise solide, agile et innovante**

Toutes les forces de l'entreprise seront impliquées dans la mise en œuvre de ce nouveau projet, particulièrement sur les thèmes suivants en 2021 :

- **Le développement rentable sur chacun des marchés**, notamment avec des objectifs ambitieux en automobile, habitation, santé individuelle et prévoyance, ainsi qu'une attention particulière portée au développement du parrainage (interne et externe).
- **L'amélioration continue de la relation avec les sociétaires**, gage de fidélisation, notamment grâce aux apports d'ISI (outil de gestion de sinistres) et au déploiement d'une stratégie omnicanale garantissant aux sociétaires une expérience homogène et de qualité, quel que soit le canal de contact emprunté (rendez-vous en agence, téléphone, email, etc.).
- **L'organisation du travail**, qui fait actuellement l'objet de négociations avec les partenaires sociaux de GCM, dans le but de conserver les emplois et la compétitivité de l'entreprise, en adaptant son fonctionnement aux nouvelles tendances du marché et de la société.
- **La dynamique mutualiste**, notamment à travers la bonne appropriation par les élus et collaborateurs du nouveau modèle institutionnel défini par le nouveau traité de réassurance, qui vise à afin de garantir l'équité de traitement des sociétaires sur l'ensemble du territoire GCM.
- **L'accompagnement des collaborateurs et leur épanouissement dans l'entreprise**, notamment à travers la formation des managers dans le cadre de la « GCM Académie », l'amélioration continue de l'environnement de travail et la poursuite de projets collaboratifs, impliquant l'ensemble des collaborateurs dans la stratégie de l'entreprise.

5 | LEXIQUE

ACPR : Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

APC : Assurances du Personnel des collectivités

CA : Conseil d'Administration

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CL : Caisse Locale

DRI : Délégation régionale institutionnelle

FEDEP : Fédérations départementales

GAV : Garanties des accidents de la vie

GCM : Groupama Centre Manche

HT/TTC : *Hors taxes / Toutes taxes comprises*

IARD : Incendie, Accident, Risques Divers

IFRS : Normes internationales d'information financière

IS : Impôt société

iSi : Innovation Service Indemnisation

J.R.M : Jeunes Représentants Mutualistes

N.A.R : Nouveaux Administrateurs Régionaux

OPA : Organisations professionnelles agricoles

Pro-TPE : Professionnels et très petites entreprises (ex ACPS « Artisans, commerçants et prestataires de services »)

SA : Société anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

SEC : Société d'Expertise Comptable

Ratio Combiné : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres, de la réassurance et des frais généraux par les cotisations

S/C : Sinistres à Cotisations

TMA : Tracteurs et matériels agricoles

UMAO : Union Mutualiste Agricole de l'Ouest

Y/C : y compris

ETATS FINANCIERS

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

ANNEXE 2020 SOMMAIRE

Bilan	29
Compte de résultat	31
Tableau des engagements reçus et donnés	33
Annexes	34
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	35
Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	38
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	38
I - Opérations techniques	38
II – Placements	42
- coût d'entrée et évaluation à la clôture	42
- provisions	
- produits et charges des placements	
III - Autres opérations	49
Note 4 : Changements de méthode	51
Note 5 : Actifs incorporels	54
Note 6 : Placements	55
Note 7 : État récapitulatif des placements	59
Note 8 : Comptes de régularisation - Actif	61
Note 9 : Créances	62
Note 10 : Actifs corporels d'exploitation	63
Note 11 : Variation des capitaux propres	66
Note 12 : Sinistres et provisions techniques	67
Note 13 : Provisions pour risques et charges	69
Note 14 : Comptes de régularisation Passif	69
Note 15 : Dettes	70
Note 16 : Opérations avec des Entreprises du groupe	72
Note 17 : Produits techniques	79
Note 18 : Charges par nature	79
Note 19 : Charge fiscale	80
Note 20 : Produits et charges des placements	82
Note 21 : Proposition d'affectation du résultat	84
Note 22 : Résultats financiers des 5 derniers exercices	85
Note 23 : Montant des rémunérations versées aux dirigeants	86
Note 24 : Résultats techniques par contrats	86

Bilan actif

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2020

	12 / 2020	12 / 2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	9 481 097,26	8 430 698,32
3 Placements :	1 075 331 660,71	996 289 472,03
3a Terrains et constructions	117 980 912,38	117 088 793,98
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	364 795 801,35	362 133 066,73
3c Autres placements	592 554 946,98	517 067 611,32
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :	445 958 760,69	368 555 625,76
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	12 500 562,67	4 844 528,32
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	347 280 532,77	298 024 405,90
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	86 177 665,25	65 686 691,54
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	116 586 083,88	95 480 019,60
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	44 869 073,55	45 944 782,32
6aa Primes restant à émettre	6 073 723,38	6 780 974,24
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	38 795 350,17	39 163 808,08
6b Créances nées d'opérations de réassurance	14 229 708,23	4 233 945,63
6c Autres créances :	57 487 302,10	45 301 291,65
6ca Personnel	111 401,73	158 190,35
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	298 025,84	235 510,62
6cc Débiteurs divers	57 077 874,53	44 907 590,68
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	95 111 146,25	136 560 797,47
7a Actifs corporels d'exploitation	4 971 356,31	5 196 833,27
7b Comptes courants et caisse	90 139 789,94	131 363 964,20
7c Actions propres	0,00	0,00
8 Comptes de régularisation - Actif :	5 893 381,44	7 391 421,80
8a Intérêts et loyers acquis non échus	3 074 565,75	3 214 211,35
8b Frais d'acquisition reportés	1 910 288,00	2 892 495,05
8c Autres comptes de régularisation	908 527,69	1 284 715,40
Total de l'actif	1 748 362 130,23	1 612 708 034,98

Bilan passif

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

	12 / 2020	12 / 2019
1 Capitaux propres :	772 020 264,77	751 268 991,49
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	56 020 985,09	48 804 275,09
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	433 038 857,89	414 421 215,41
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-52 279,34	-52 279,34
1h Subventions d'investissement		
1e Report à nouveau	14 151 287,43	14 151 287,43
1f Résultat de l'exercice	13 405 533,53	18 488 612,73
1i Ecart de dévolution	255 455 880,17	255 455 880,17
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	843 706 526,99	741 613 699,94
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	23 386 954,49	23 868 403,74
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	678 230 058,87	597 012 157,16
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	22 996 980,09	22 714 564,70
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	119 092 533,54	98 018 574,34
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	7 109 003,20	6 138 673,48
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	121 925 997,17	109 397 084,84
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	47 112 922,29	36 848 787,81
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	12 903 432,20	4 731 199,30
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	16 920 990,98	17 388 604,55
7e Autres dettes :	44 988 651,70	50 428 493,18
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	245 727,63	312 125,72
7ec Personnel	14 439 571,00	19 707 551,00
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	12 659 542,68	11 908 636,99
7ee Créanciers divers	17 643 810,39	18 500 179,47
8 Comptes de régularisation - Passif :	3 600 338,10	4 289 585,23
Total du passif	1 748 362 130,23	1 612 708 034,98

Compte de résultat technique non vie

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2020	Opérations nettes 12/2019
1 Primes acquises	533 632 127,40		200 216 539,86	333 415 587,54	306 199 961,87
1a Primes	533 150 678,15		207 872 574,21	325 278 103,94	314 964 841,11
1b Variations des primes non acquises	481 449,25		-7 656 034,35	8 137 483,60	-8 764 879,24
2 Produits des placements alloués	10 826 705,16			10 826 705,16	7 596 608,31
3 Autres produits techniques	14 425 333,36			14 425 333,36	14 549 968,05
4 Charges des sinistres :	-454 611 291,69		-180 260 749,05	-274 350 542,64	-231 628 011,28
4a Prestations et frais payés	-373 393 389,98		-131 004 622,18	-242 388 767,80	-223 746 464,28
4b Charges des provisions pour sinistres	-81 217 901,71		-49 256 126,87	-31 961 774,84	-7 881 547,00
5 Charges des autres provisions techniques	-21 073 959,20		-20 490 973,71	-582 965,49	628 585,05
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-95 305 741,12		-31 099 380,21	-64 206 360,91	-59 487 156,99
7a Frais d'acquisition	-76 688 888,18			-76 688 888,18	-75 432 722,14
7b Frais d'administration	-18 616 852,94			-18 616 852,94	-18 366 954,79
7c Commissions reçues des réassureurs			-31 099 380,21	31 099 380,21	34 312 517,94
8 Autres charges techniques	-19 375 518,18			-19 375 518,18	-20 881 651,99
9 Variation de la provision pour égalisation	-282 415,39			-282 415,39	-964 090,26
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-31 764 759,66		-31 634 563,11	-130 196,55	16 214 210,76

Compte de résultat non technique

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2020

	12 / 2020	12 / 2019
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-130 196,55	16 214 210,76
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	43 579 237,54	39 854 320,14
3a Revenus des placements	19 650 066,71	23 593 313,59
3b Autres produits des placements	821 046,07	2 295 270,15
3c Profits provenant de la réalisation des placements	23 108 124,76	13 965 736,40
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-10 336 325,05	-16 150 527,45
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 123 801,75	-3 375 489,69
5b Autres charges des placements	-4 547 876,47	-4 570 639,23
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 664 646,83	-8 204 398,53
6 Produits des placements transférés	-10 826 705,16	-7 596 608,31
7 Autres produits non techniques	5 347 502,05	3 419 467,53
8 Autres charges non techniques	-8 058 999,44	-7 784 564,44
9 Résultat exceptionnel :	-2 667 542,86	-319 073,50
9a Produits exceptionnels	1 444 103,27	526 973,75
9b Charges exceptionnelles	-4 111 646,13	-846 047,25
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-3 501 437,00	-9 148 612,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 405 533,53	18 488 612,73

Tableau des engagements reçus et donnés

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2020

	12 / 2020	12 / 2019
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	-34 235 419,58	-19 401 894,03
2a Avals, cautions, garanties	-31 674 579,58	-4 966 161,03
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	-2 560 840,00	-14 435 733,00
3 Nantissement des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'Inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Réglementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'Instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

ANNEXES

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

L'annexe est établie conformément au décret n°2015-513 du 7 mai 2015 modifiant le Code des assurances.

L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2020 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2021.

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. COVID

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la Covid-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés. Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes accroissant le niveau de jugement nécessaire à l'évaluation de certains postes du bilan.

En réaction aux effets économiques de cette pandémie, GCM s'est inscrite dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires au travers de plusieurs actions (si significatif) :

- a. mesures de réduction de primes en particulier pour les professions agricoles (deux mois de réduction de primes sur les tracteurs), les ACPS (artisans, commerçants et professionnels de services) et les personnels de santé (si concerné) pour un montant global de 4,6 millions d'euros et 0,85 millions d'euros d'impayés,
- b. contribution aux dépenses de l'Etat liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19 pour 4,0 millions d'euros. Cette contribution correspondant à 2,6% des primes santé de 2020 et à 1,3% des primes santé estimées pour 2021 est demandée aux organismes de complémentaire santé en contrepartie des moindres dépenses sur la branche santé que ces organismes ont constatés durant la crise sanitaire. Elle est comptabilisée en provision pour sinistre à payer conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables du 22 décembre 2020,
- c. contribution au Fonds de solidarité mis en place par l'Etat de soutien au TPE et PME à hauteur de 1,0 million d'euros (charge comptabilisée en résultat exceptionnel),
- d. mesures citoyennes dont notamment un don au profit de l'Institut Pasteur pour 0,3 million d'euros (charge constatée en résultat exceptionnel).

Le contexte particulier a également conduit GCM à renforcer les éléments de jugement pour l'appréciation d'un certain nombre d'engagements :

- Concernant l'évaluation des provisions techniques, la crise sanitaire liée au COVID 19 et la période de confinement ont modifié la survenance et la cadence de développement habituelle des sinistres rendant

l'exercice d'estimation des provisions techniques plus délicat cette année. Aux effets sur la sinistralité courante (baisse de la fréquence sur certaines branches comme par exemple l'automobile ou la santé pendant la période de confinement ou cumul de sinistralité sur d'autres) s'ajoute des effets opérationnels liés aux confinements qui perturbent la gestion courante des sinistres. Les méthodes qui se basent sur l'analyse des cadences passées peuvent amener à une sous ou sur estimations des provisions techniques. Ainsi, les paramètres des modèles ont été adaptés et des méthodes alternatives moins sensibles aux cadences de survenance ou de règlement de sinistres ont été utilisées de manière additionnelle pour évaluer les provisions pour sinistres.

- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes (en particulier en assurances collectives). Ces impayés sont comptabilisés en diminution des primes acquises non émises. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes de recouvrement de primes dans les mois à venir pouvant aboutir à plus long terme à des pertes en cas d'irrecouvrabilité des créances, les paramètres utilisés pour le provisionnement des créances douteuses ont été appréciés sur la base des observations d'encaissement au cours de l'année 2019 et ajustés d'une estimation des dérivées de défaut attendues dans le contexte de la crise, avec une analyse plus particulière pour les grands comptes (le cas échéant pour certaines entités). Ces travaux ont amené à constater des impayés légèrement supérieurs aux observations des années précédentes mais sans dérive significative à ce stade.

- La charge de sinistre inhérente à certains risques très exposés au Covid comme les pertes d'exploitation suite à fermeture administrative est non significative pour GCM. D'autre part, d'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, GCM a également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

Il convient par ailleurs de noter que les placements financiers n'ont pas été sensiblement impactés par cette crise et que les modalités de provisionnement de ces actifs sont restées inchangées.

En synthèse, il convient de souligner la très bonne résistance des fondamentaux de l'entité dans ce contexte sanitaire adverse. Ceci se matérialise en particulier par le niveau de solvabilité de l'entreprise qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

2. EVOLUTION DU RESULTAT

Les cotisations acquises tous exercices de 497,5 M€ (514,0 M€ yc DIAC) sont en progression de 1,2% (+1,2% yc DIAC) avec un aliment tarifaire de 3,5% au 1er janvier. Un calcul « proforma » neutralisant l'impact de la crise sanitaire liée au COVID (réduction de primes de 4,6 M€ et 0,9 M€ d'impayés supplémentaires), amène ces cotisations à 503,0 M€, soit une progression de 2,3%.

La sinistralité tous exercices à 86,4% (85,1% yc DIAC) augmente de 19,9 points (+19,4 points yc DIAC) par rapport au 31 décembre 2019. Cette dégradation de la sinistralité s'explique par la hausse de la sinistralité courante de 15,1 points (+14,2 points yc DIAC). Celle-ci est concentrée sur la charge de sinistralité des graves avec +7,8 points (+7,6 points yc DIAC) et sur la charge des sinistres climatiques avec +7,6 points (+7,4 points yc DIAC). La charge de sinistralité attritionnelle, bénéficiant de l'impact de la crise sanitaire sur la fréquence en automobile et en santé (où la charge sinistre a par contre intégré la taxe Santé « Covid »), est pour sa part en amélioration avec -0,3 point (-0,8 point yc DIAC). Les rechargements sur antérieurs constituent également un des facteurs expliquant la dégradation de la sinistralité tous exercices, ils s'établissent à 27,0 M€ (26,1 M€ yc DIAC) contre un rechargement de 4,7 M€ (0,9 M€ yc DIAC) en fin décembre 2019.

Le ratio des frais généraux CR+CL est en baisse, à 22,4% (22,7% yc DIAC), contre 25,0% (25,2% yc DIAC) en décembre 2019. Les principaux facteurs de cette baisse sont : un moindre niveau d'intéressement (-5,0 M€), l'impact COVID (-2,0 M€ sur la caisse au titre des missions/événements, déplacements compensant largement l'achat de matériels sanitaires pour 0,9 M€, auxquels s'ajoute une baisse des frais engagés sur la vie institutionnelle pour 3,8 M€), et enfin une augmentation des produits de 1,4 M€.

Le ratio combiné CR+CL intègre l'effet « amortisseur » de la réassurance (32,6 M€) mais reste impacté par la sinistralité décrite ci-dessus. Il s'affiche à un niveau important en méthode additive avec 102,5% (102,4% yc DIAC), en dégradation de 4,6 points (4,4 points yc DIAC) par rapport au 31 décembre 2019.

Dans une année complexe en termes de sinistralité « de crête », il a été réalisé 20,4 M€ de plus-values au 31/12/2020 vs 5,8 M€ au 31/12/2019 pour un résultat financier en social à 33,2 M€ au 31/12/2020 vs 23,7 M€ au 31/12/2019. Il convient de préciser que les plus-values latentes de la caisse restent au même niveau en 2020 (83,1 M€) qu'en 2019 (82,1 M€).

Le résultat exceptionnel s'élève à -2,7 M€ contre -0,3 M€ au 31 décembre 2019, avec la contribution au fonds COVID (1,0 M€) et le dénouement du programme Atlas (1,0 M€).

Le résultat social de la Caisse régionale s'établit à 13,3 M€ (13,4 M€ yc DIAC) et la contribution CR+CL à 10,1 M€ au 31/12/2020

3. FIL D'ARIANE

L'Assemblée Générale du 16 avril 2020 a approuvé le projet de modification du traité de réassurance entre GCM et les Caisses Locales. Les conséquences financières pour la Caisse Régionale sont les suivantes :

Cotisations	+12,1 M
Sinistres	- 6,0 M
Marge technique	+ 6,1 M
Frais Généraux	- 3,1 M
Résultat technique	+ 3,0 M
Résultat exceptionnel (*)	- 0,6 M
Résultat avant IS	+2,4 M

(*) : la contribution mutualiste et la prime d'équité sont traitées comme des subventions en résultat exceptionnel. La prime d'équité permet aux Caisses Locales de ne pas être déficitaires.

Les conséquences pour les Caisses Locales sont symétriques, et aucun frottement fiscal n'est à enregistrer.

4. EMISSION DE CERTIFICATS MUTUALISTES

L'article 54 de la Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 21 juillet 2014 a créé le Certificat Mutualiste comme nouveau mode de financement en faveur des organismes mutualistes. Cet instrument permet de renforcer leurs fonds propres dans un contexte prudentiel très exigeant (Solvabilité 2).

Après obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR, puis du visa de l'AMF le 1^{er} juin 2016, Groupama Centre Manche a commencé la commercialisation des certificats mutualistes (pour une période de 24 mois du 7 avril 2016 au 6 avril 2018) avec une première enveloppe de 33 M€.

Un deuxième visa de l'AMF a été attribué le 9 mai 2018 pour une enveloppe supplémentaire de 12,4 M€.

Un troisième visa de l'AMF a été attribué le 7 mai 2019 pour une enveloppe supplémentaire de 15,0 M€.

Un quatrième visa de l'AMF a été attribué le 13 mai 2020 pour une enveloppe supplémentaire de 8,0 M€. Les certificats non-souscrits au terme du délai de 24 mois ont été annulés pour un montant de 323 K€ en 2018, 3 124 k€ en 2019 et 7 934k€ en 2020.

Au 31/12/2020, un montant de 54,5 M€ de certificats mutualistes a été souscrit (contre 47,2 M€ au 31/12/2019), et constaté au compte «Fonds d'établissement - certificats mutualistes». La part restant disponible à la souscription (2,6 M€) au 31/12/2020 est mentionnée en engagement hors bilan.

Pour rappel, le Conseil d'Administration a été autorisé par la précédente Assemblée Générale à racheter leurs certificats mutualistes aux sociétaires qui en feraient la demande, dans la limite de 10% du montant total des certificats émis.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

AUCUN ELEMENT SIGNIFICATIF POUVANT AFFECTER LES COMPTES DE 2020 N'EST INTERVENU ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE CET EXERCICE ET CELLE DE L'ETABLISSEMENT DES COMPTES. Le Conseil d'Administration du 16 mars 2021 est appelé à décider de l'octroi d'un complément d'intéressement versé aux salariés. Cette décision, chiffrée à un impact avant IS de 1,2 M€, soit 0,8 M€ après impôt, n'est pas de nature à remettre en cause les comptes présentés.

NOTE 3 : REGLES D'EVALUATION ET PRESENTATION - PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

LES COMPTES INDIVIDUELS DE LA CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE SONT ETABLIS ET PRESENTES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DES ASSURANCES. Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

1. OPERATIONS TECHNIQUES

1.1. Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

1.2. Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

1.3. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

1.4. Sinistres (prestations payées et provisions de sinistres à payer)

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 678,2 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours. Elle intègre, 5,7 M€ liés à l'ajout d'un tardif XS dans les comptes conformément aux instructions Groupe.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-08, le taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité est de 2,0% et le taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base.

Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2020 est de 4,59% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

1.5. Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

1.6. Provisions mathématiques de rentes

Le montant total des provisions mathématiques de rentes s'établit à 98,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge. Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice (0,05% au 31/12/2020, contre 0,45% au 31/12/2019). La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux technique retenu au 31/12/2020 est de 0,13% (60% de 0,05% + 10 bp), contre 0,37% au 31/12/2019.

Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,04% (75% du TME de 0,05%).

1.7. Provision pour sinistres non encore manifestes (PSNEM)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article R 343-7 du Code des Assurances.

1.8. Provisions pour risques croissants

Le montant total des provisions liées aux risques croissants s'établit à 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de décès des valides, loi d'incidence différenciée par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

1.9. Provisions pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Le montant de cette provision au 31/12/2020 est de 21,6 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	2020	2019
* catastrophes naturelles	4,3 M€	2,9 M€
* autres risques dus à des éléments naturels	néant	néant
* attentats	3,5 M€	3,5 M€
* grêle	10,3 M€	10,3 M€
* pollution	2,6 M€	2,6 M€
* assurance groupe	0,9 M€	2,1 M€
Total	21,6 M€	21,5 M€

1.10. Provisions pour risques liés au programme fidélité

La Caisse récompense la fidélité de ses sociétaires selon différents critères (ancienneté, multi équipement, sinistralité, ...) au moyen notamment de réduction de franchises. L'enveloppe brute globale est de 0,6 M€. La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe non encore utilisée. Cette provision de 0,3 M€ est réintégrée fiscalement.

1.11. Provisions pour annulations de cotisations

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

1.12. Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent les rétrocessions provenant de GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES.

1.13. Réassurance des caisses locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et rétrocessions » du compte de résultat.

1.14. Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES.

2. PLACEMENTS

2.1. Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

2.1.1. Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient. Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA

COMPOSANTS	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5	
	Habitation et bureaux < 1945		Habitation et bureaux > 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée		Durée		Durée		Durée		Durée	
COMPOSANT 1 : Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
COMPOSANT 2 : Clos et couvert Toiture-terrasse Façades, parkings sous-terrains, caves Couverture Menuiseries extérieures	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
COMPOSANT 3 : Installations techniques Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires Aménagements intérieurs parkings extérieurs	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

2.1.2. Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R343-9 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R343-10 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

2.1.3. Actions et autres titres a revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- **pour les titres cotés**, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- **pour les titres non cotés**, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- **pour les actions** de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

En K€	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALORISATION
FCP à risques	8 795,16	- 4.03	8 791,13	10 849,93

2.1.4. Titres de dettes des pays périphériques

Dénomination du titre	Pays de l'émetteur	Date d'échéance	Prix de revient actualisé	Juste Valeur	Plus ou moins valeur latente
ABERTIS 3,75%13-200623	ESPAGNE	20/06/2023	1 047	1 092	45
ENAGAS 2,5%14-110422 EMTN	ESPAGNE	11/04/2022	1 012	1 035	23
BCO SANTANDER 2,5%15-25	ESPAGNE	18/03/2025	1 013	1 085	72
TELEFONICA EMIS 1,477%15-0921	ESPAGNE	14/09/2021	1 500	1 519	19
SANTANDER ISSUANCES 3,25%16-26	ESPAGNE	04/04/2026	956	1 024	68
ENAGAS FIN 0,75%16-271026	ESPAGNE	27/10/2026	493	526	33
BBVA 1,375%18-140525	ESPAGNE	14/05/2025	1 082	1 170	88
BANCO SANTANDER 0,5%20-040227	ESPAGNE	04/02/2027	697	712	15
CELLNEX TELECOM 1,75%20-231030	ESPAGNE	23/10/2030	1 092	1 110	18
SPAIN 1,85%19-300735	ESPAGNE	30/07/2035	2 229	2 424	195
	Total Espagne		11 121	11 697	576
SMURFIT KAP ACQ 2,75%15-0225	IRLANDE	01/02/2025	512	544	32
ATLAS COPCO 0.125%19-030929	IRLANDE	03/09/2029	496	502	6
	Total Irlande		1 008	1 046	38
SNAM 1,5%14-210423	ITALIE	21/04/2023	997	1 042	45
ACEA 1%16-241026	ITALIE	24/10/2026	1 486	1 570	84
IREN 1,95%18-190925	ITALIE	19/09/2025	1 198	1 301	103
INTESA SANPAOLO 1,75%19-	ITALIE	04/07/2029	1 292	1 421	129
UNICREDIT BANK TV19-230929 676	ITALIE	23/09/2029	1 009	991	-18
IREN 0,875%19-141029	ITALIE	14/10/2029	298	317	19
ITALGAS 1%19-111231	ITALIE	11/12/2031	795	868	73
ENI TV20-PERP. NC5	ITALIE	01/01/2079	994	1 046	52
	Total Italie		8 069	8 556	487
BRISA C RODOV 2,375%17-100527	PORTUGAL	10/05/2027	308	339	31
EDP-ENERGIAS TV20-200780	PORTUGAL	01/01/2079	499	500	1
EDP-ENERGIAS 1,625%20-150427	PORTUGAL	15/04/2027	199	218	19
PORTUGAL 0,475%20-181030	PORTUGAL	18/10/2030	1 166	1 305	139
	Total Portugal		2 172	2 362	190
Total titres pays périphériques			22 370	23 661	1 291

L'exposition aux pays périphériques est passée de 16,4 M€ en 2019, à 23,7 M€ en 2020.

2.1.5. Incertitudes éventuelles

Dans un contexte de volatilité accrue sur les marchés financiers, il peut exister des incertitudes éventuelles sur la valeur de transaction comparativement aux valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, ces dernières pouvant varier sensiblement.

2.1.6. Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

2.2. Provisions

2.2.1. Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2.2. Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées dans le Règlement ANC 2015-11 (article 123-6).

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2020, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2020 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Au 31/12/2020, le stock de PDD sur actions et FCP à risques est de 0,313 M€ (0,311 M€ au 31/12/2019), et de 0,0 M€ sur obligations structurées (0.0 M€ au 31/12/2019).

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

Le stock de PDD sur immeubles d'exploitation, de placement, et parts de SCI est de 0,339 M€ au 31/12/2020 (0,712 M€ au 31/12/2019).

2.2.3. Titres de participation

Les certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes (Note 6 B) :

	31 décembre 2020 (K€)				31 décembre 2019 (K€)			
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valorisation	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles	41 108 914	361 142	0	361 142	361 142	361 142	0	361 142
Total		361 142	0	361 142	361 142	361 142	0	361 142

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche s'élève à 361,142 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances

Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

2.2.4. Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Pour l'exercice 2020, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

2.3. Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Durant l'exercice 2020, la Caisse a perçu des dividendes en provenance de GROUPAMA Assurances Mutuelles, pour un montant de 1 398 K€ .

3. AUTRES OPERATIONS

3.1. Frais généraux et commissions

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

3.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel global est négatif de 2,7 M€.

3.3. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

3.4. Impôts

La convention d'intégration fiscale signée le 23/04/2008 entre Groupama SA devenue Groupama Assurance Mutuelle, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Assurance Mutuelle, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1 de cette Convention d'intégration fiscale.

3.5. Engagements divers

Indemnités de départ à la retraite.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA GAN VIE. L'engagement de Groupama Centre Manche est couvert à hauteur de 90% par Groupama Gan Vie. Afin de maintenir ce niveau de couverture malgré les prestations versées par GGvie en 2020, un versement complémentaire de 798 K€ a été effectué par Groupama Centre Manche.

La partie de l'engagement non-couverte par GGvie (10%) fait l'objet d'une provision pour pensions et obligations similaires, qui s'élève à 1 272 K€ au 31 décembre 2020 suite à une dotation de 76 K€ sur l'exercice. Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 15,33 ans et la valeur actualisée des prestations au titres des obligations au 31 décembre 2020 est de 12,717 M€. Cet engagement est intégralement couvert par le contrat d'assurance et la provision pour pensions et obligations similaires de 1,272 M€ .

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%		
Table de mortalité	INSEE 12 14	Durant l'activité	

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Taux d'actualisation IDR	1,40%	1,60%	0,70%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	0,80%	1,20%	0,40%
Taux d'actualisation Primes médailles	0,80%	1,20%	0,40%

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	1,80%	1,80%	1,80%
Augmentation du Salaire de Fonction de Base	2,00%	2,00%	2,00%
Charges sociales			
IDR	73,00%	61,00%	54,00%
Jours anniversaires	73,00%	61,00%	54,00%
Médailles du travail	0,00%	0,00%	0,00%
Turn - Over			
18-34	0,00%	1,00%	2,00%
35-44	0,00%	1,50%	0,80%
45-54	0,00%	0,40%	0,40%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite			
2012 à 2015	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2016 et au-delà	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans

MONTANT DES PRESTATIONS

Montant de l'IDR
Départ volontaire (pour les salariés nés après le 1/1/1949):
max(3/13; ancienneté x 0,1 x 1/12) x salaire annuel au terme

3.6. Provisions pour risques

Le montant des provisions pour risques s'élève à 7,1 M€. Il est constitué par :

- congés anniversaires : 3,8 M€
- médailles du travail : 1,6 M€
- contentieux divers : 0,4 M€
- pensions et obligations : 1,3 M€

Le montant de 1,3 M€ représente la partie due et non versée au 31/12/2020 au Fonds d'Indemnités de Fin de Carrière de Groupama-Gan-Vie.

3.7. Emprunts

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs.

Aucun emprunt ne figure au passif du bilan 2020, et aucune charge d'emprunt ne se trouve au compte de résultat.

3.8. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués par

- des logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services),
- des droits au bail, fonds de commerce.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement jusqu'au 31/12/2020 constaté sur une période de 3 ans. La durée d'amortissement des nouveaux projets à compter du 01/01/2017 a été portée à 5 ans, et même sur 7 ans pour les très gros projets, en accord avec les normes Groupe.

Les fonds de commerce font l'objet d'un amortissement correspondant au renouvellement de la clientèle évalué à 7 ans.

Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

3.9. Amortissements des actifs corporels d'exploitation

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

Matériel de bureau :	4 ans, linéaire.
Mobilier :	10 ans, linéaire.
Matériel de transport :	4 ans, linéaire.
Matériel informatique :	4 ans, dégressif.
Agencements, installations:	10 ans, linéaire.

NOTE 4 : CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES D'ESTIMATION

Il n'y a pas eu de changement de méthode.

NOTES SUR L'ACTIF

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

BILAN

ACTIF	NOTES
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2 Actifs incorporels	5
3 Placements :	6
3a Terrains et constructions	6 - A
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 - B
3c Autres placements	6 - C
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 - D
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	
5a Provisions pour cotisations non acquises	
5b Provisions d'assurance vie	
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f Provisions participat° aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5g Provisions d'égalisation	
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques :	
5bis a Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5bis g Provisions pour égalisation	
5bis i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6 Créances :	9
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa Cotisations acquises non émises	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	
6c Autres créances :	
6ca Personnel	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	
6cc Débiteurs divers	
6d Capital appelé non versé	
7 Autres actifs :	
7a Actifs corporels d'exploitation	10
7b Comptes courants et caisse	
7c Actions propres	
8 Comptes de régularisation actif :	8
8a Intérêts et loyers acquis non échus	
8b Frais d'acquisition reportés	
8c Autres comptes de régularisation	
9 Différence de conversion	
Total de l'actif	

NOTE 5 : ACTIFS INCORPORELS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	59 585	3 346	- 28		62 903
2 - Total brut	59 585	3 346	- 28		62 903

Amortissements et provisions

Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture	Augmentation dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	51 154	2 295	- 29		53 421
2 - Total amortissements	51 154	2 295	- 28		53 421

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	8 431	9 482
2 - Total net	8 431	9 482

NOTE 6 : PLACEMENTS

1. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	32 795	749	-107	3 825	37 263
Immeubles d'exploitation	98 254	2 936	-431	-3 836	96 923
Parts de société	9 023	287	-16		9 294
Comptes-courants	16 760	606	-14		17 352
	156 832	4 577	-567	-11	160 831

Amortissements et provisions

Libellé	Amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions sur éléments sortis	Virements de poste à poste	Amorts et provisions à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	9 081	745	-	2 031	11 857
Amnts/immobilisations Expl	29 951	3 036	-304	-2 028	30 654
Provisions / immobilisations Pl	35		-	-5	30
Provisions / immobilisations Ex	279		-284	5	-
Provisions / parts de société	397	4	-92		309
3a- Total amortissements	39 743	3 785	-680	3	42 850

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	23 679	25 376
Immeubles d'exploitation	68 024	66 269
Parts de société	8 626	8 985
Comptes-courants	16 760	17 352
3a – Total net	117 089	117 981

2. PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	361 196	2 660		363 855
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	964	3		968
3b – Total brut	362 160	2 663	0	364 823

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	27			27
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0			0
3b–Total amortissements	27	0	0	27

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	361 169	363 828
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	964	968
3b – Total net	362 133	364 796

3. BONS, OBLIGATIONS, etc. SUR ENTREPRISES LIEES OU AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC				
Total brut	0			0

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. prov. techn. / contrats en UC				
Total amortissements	0			0

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
Total net	0	0

4. AUTRES PLACEMENTS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers (mouvements nets par nature de titres)	517 351	252 474	-176 984	592 841
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
3c – Total brut	517 351	252 474	-176 984	592 841

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	283	3		286
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
3c–Total amortissements	283	3		286

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	517 068	592 555
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
3c – Total net	517 068	592 555

NOTE 7 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	BILAN (N)			BILAN (N-1)		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
A- RECAP. PAR NATURE						
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS	160 831	117 981	163 097	156 832	117 089	157 191
2) ACTIONS PARTS ET TITRES A REVENU VARIABLE						
- SANS LIEN DE PARTICIPAT.	241 545	241 259	258 252	209 881	209 597	234 577
- DANS DES ENTREP. LIEES	363 856	363 829	363 853	361 196	361 169	361 214
- AVEC LIEN DE PARTICIPAT.	967	967	1 912	964	964	1 928
3) AUTRES PLACEMENTS						
- OBLIGATIONS COTEES	306 147	302 980	323 031	277 358	273 918	289 882
- OBLIGATIONS NON COTEES						
- TITRES DE CREANCES NEGOC.						
- AUTRES	0	0	0	0	0	0
4) PRETS ET EFFETS ASSIMILES	3 097	3 097	3 097	3 059	3 059	3 059
5) DEPOTS AUPRES ETS CREDIT	42 053	42 053	42 053	27 053	27 053	27 053
TOTAL	1 118 495	1 072 165	1 155 295	1 036 344	992 849	1 074 904

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 398 K€ pour la décote amortie et à 3 565 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 3 167 K€.

Rapprochement Etat Récapitulatif des Placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2019 Etat des placements :	1 072 165
Intérêts compte régularisation actif	- 398
Intérêts compte régularisation passif	+ 3 565
TOTAL - Placements Actif rubrique 3	1 075 332

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
B- RECAP. PAR MODE D'ESTIMATION		1 118 495	1 072 165	1 155 295	1 036 344	992 849	1 074 904
VALEURS ESTIMEES R. 343-9	02	221 663	218 497	233 297	217 100	213 660	225 682
	03						
	04						
VALEURS ESTIMEES R. 343-10	05	896 832	853 668	921 998	819 244	779 189	849 222
	06						
C- RECAP. PAR AFFECTATION		1 118 495	1 072 165	1 155 295	1 036 344	992 849	1 074 904
AFFECT. REPR. PROV. TECHN.	11	1 118 495	1 072 165	1 155 295	1 036 344	992 849	1 074 904
GARANT. ENGAG./INST. PREVOY.	12						
VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS	13						
. DONT CAUTION SOLIDAIRE	14						
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC.	15						
AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	16						
AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	18						
VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20						

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	31	114 275	83 621	80 658	115 014	84 783	77 456
DROITS REELS	32	95 005	64 351	55 335	97 884	67 653	55 236
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	19 270	19 270	25 323	17 130	17 130	22 220
AUTRES IMMOBILISATIONS	34	46 556	34 360	82 439	41 818	32 306	79 735
DROITS REELS	35	34 571	22 683	65 421	29 996	20 881	63 305
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	11 985	11 677	17 018	11 822	11 425	16 430
TOTAL	37	160 831	117 981	163 097	156 832	117 089	157 191
DONT ACOMPTEES	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est positive de 38,01 M€ au 31/12/2020, à comparer à la position latente positive de 41,95 M€ fin 2019.

La position latente sur l'immobilier est positive de 45,1 M€ fin 2020 (40,1 M€ fin 2019).

NOTE 8 : COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	3 075	3 214
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	1 910	2 892
Différences sur prix de remboursement à percevoir	398	273
Indexation/oblig cotées indexées	-	516
Autres comptes de régularisation Actif	511	496
8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF	5 893	7 391

NOTE 9 : CREANCES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises	6 073			6 073	6 781			6 781
Assurés	16 556			16 556	24 243			24 243
Intermédiaires d'assurances	22 226			22 226	14 914			14 914
Coassureurs	14			14	7			7
Autres tiers								
<i>6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	<i>38 795</i>			<i>38 795</i>	<i>39 164</i>			<i>39 164</i>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	38 795			38 795	39 164			39 164
Réassureurs	14 230			14 230	4 233			4 233
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6b Créances nées d'opérations de réassurance	14 230			14 230	4 233			4 233
6ca Personnel	109	1	1	111	156	1	1	158
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publ	298			298	236			236
6cc Débiteurs divers	47 987	8 158	933	57 078	35 421	8 554	933	44 908
6c Autres créances	48 394	8 159	934	57 487	35 813	8 555	934	45 301
6d Capital appelé non versé								
TOTAL	107 492	8 159	934	116 586	85 991	8 555	934	95 480

NOTE 10 : ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	23 636	1 268	- 1 099	11	23 827
7a – Total brut	23 636	1 268	- 1 099	11	23 827

Amortissements

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	18 439	1 264	- 865	- 3	18 835
7a–Total amortissements	18 439	1 264	- 865	- 3	18 835

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	5 197	4 992
7a – Total net	5 197	4 992

NOTES SUR LE PASSIF

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

BILAN

PASSIF	NOTES
1 Capitaux propres :	11
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	
1b Primes liées au capital social	
1c Réserves de réévaluation	
1d Autres réserves	
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	
1h Subventions d'investissement	
1e Report à nouveau	
1f Résultat de l'exercice	
2 Passifs subordonnés	
3 Provisions techniques brutes :	12
3a Provisions pour cotisations non acquises	
3b Provisions d'assurance vie	
3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)	
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)	
3g Provisions pour égalisation	
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Provisions pour risques et charges	13
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	
7 Autres dettes :	15
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	
7d Dettes envers des établissements de crédit	
7e Autres dettes :	
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	
7ec Personnel	
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	
7ee Créanciers divers	
8 Comptes de régularisation passif	14
9 Différence de conversion	
Total du passif	

NOTE 11 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	N-1	Affectation du résultat N-1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	48 804			7 217	56 021
Ecart de dévolution	255 456				255 456
Réserves statutaires					
Réserves complémentaires	62 936	1 848			64 785
Réserves éventualités diverses	118 814	924			119 738
Fonds de secours aux Caisses	408				408
Locales	0				0
Fonds de secours statutaire					
Autres réserves					
Réserve générale	170 713	14 643			185 356
Réserves diverses	60 036			1 202	61 238
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	-52				-52
Report à nouveau	14 151				14 151
Résultat de l'exercice	18 488	(18 488)		13 406	13 406
Capitaux propres	751 269	(1 073)		21 825	772 020
Certificats mutualistes rémunération		1 073			
		0			

NOTE 12 : SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES

1. DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	23 258	23 769
3155	Rétrocession du réassureur	129	99
	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	23 387	23 868
3320	Provisions pour sinistres à payer	563 219	502 387
3321	Provisions pour sinistres tardifs	53 274	38 511
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	27 260	26 852
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construct°)	23 366	23 862
3330	Prévisions de recours	(22 130)	(23 245)
3350	Rétrocession du réassureur	33 241	28 646
	Provisions pour sinistres	678 230	597 012
3620	Provision pour égalisation	22 473	22 235
3621	Provision pour équilibre des risques		
3650	Rétrocession du réassureur	524	480
	Provision pour égalisation	22 997	22 715
3720	Provisions pour risques croissants	19 302	19 527
3721	Provisions mathématiques des rentes	98 315	78 385
3722	Provisions pour risques en cours	1 134	2
3723	Provisions pour chèques fidélité	340	105
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagts techniques		
	Autres provisions techniques	119 092	98 019
	3 - TOTAL	843 707	741 615

2. LIQUIDATIONS DES PROVISIONS DE SINISTRES ANTERIEURS

Poste	Libellé	N GCM	N-1 GCM
11	Provisions pour sinistres à l'ouverture	597 012	558 858
12	Prestations payées dans l'exercice sur les ex. antérieurs	176 817	138 332
13	Provisions de sinistres à clôture sur exercices antérieurs	441 153	418 830
	BONIS / MALIS (=11-12-13)	-20 958	1 696

3. ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurances directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des cinq derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la **provision** pour sinistres à régler.

	2016	2017	2018	2019	2020
Exercice N-2					
Réglements	187 971	156 536	107 411		
Provisions	29 100	49 527	102 276		
Total des sinistres (S)	217 071	206 063	209 687		
Primes acquises (P)	325 705	326 879	329 778		
S/P	66,65%	63,04%	63,58%		
Exercice N-1					
Réglements	191 895	156 767	163 658	104 206	
Provisions	26 108	49 824	41 952	120 331	
Total des sinistres (S)	218 003	206 591	205 610	224 537	
Primes acquises (P)	325 633	326 656	328 755	353 515	
S/P	66,95%	63,24%	62,54%	63,52%	
Exercice N					
Réglements	195 710	164 577	176 271	176 271	130 402
Provisions	24 571	45 262	31 244	50 443	162 479
Total des sinistres (S)	220 281	209 839	207 515	226 714	292 881
Primes acquises (P)	325 608	326 541	328 449	351 524	355 249
S/P	67,65%	64,26%	63,18%	64,49%	82,44%

NOTE 13: PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises	Montant N
Provision pour impôt financières				
Autres provisions pour risques et	6 139	1 227	256	7 109
5 - TOTAL	6 139	1 227	256	7 109

NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	3 565	4 230
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	36	60
Evaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF	3 600	4 290

NOTE 15 : DETTES

Libellé	BILAN N A échéance de :				BILAN N-1 A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
Assurés	41 898			41 898	29 261			29 261
Intermédiaires d'assurances	1 744			1 744	5 187			5 187
Coassureurs	3 471			3 471	2 401			2 401
Autres tiers								
7a Dettes sur opérations d'assurance directe	47 113			47 113	36 849			36 849
Réassureurs	12 903			12 903	2 570			2 570
Cédantes						2 146		2 146
Autres intermédiaires					15			15
7b Réassurance	12 903			12 903	2 585	2 146		4 731
7c Emprunts obligataires								
7d Dettes envers établissts de crédit	16 921			16 921	17 389			17 389
7ea Titres de créance négociables								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement		245		245		312		312
7ec Personnel	14 440			14 440	19 708			19 708
7ed Etat, sécurité sociale	12 660			12 660	11 909			11 909
7ee Créiteurs divers	17 644			17 644	18 500			18 500
7e Autres dettes	44 744	245		44 989	50 117	312		50 429
TOTAL	121 681	245		121 926	106 940	2 458		109 398

Nature, Montant des passifs subordonnés : aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2020.

NOTES SUR LES OPERATIONS « GROUPE »

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

NOTE 16 : OPERATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE

1. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2020

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2020	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2020	Dividendes 2020
Détenues à plus de 50%					
SAS SECURITE OUEST SERVICES (* = 2019)	1 402*	99%	784	56*	0
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 061	99.99%	762	298	47
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	3 018	99.99%	2 897	121	135
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 269	99.99%	1 143	126	120
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	285	99.99%	274	11	9
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	202	99.99%	183	19	17
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	264	99.99%	267	(2)	(1)
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 484	99.99%	1 485	(1)	(7)
SCI AMA - SAINT LO Siège : 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 554	100%	1 555	(1)	384

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2020	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts	Part Résultat	Dividendes 2020
Détenues entre 1 et 50%					
CENTAURE BRETAGNE (*=2019) Siège : Le Bois Doré – RN24 – 35650 Le	1 172*	5.00%	26	0*	0
CENTAURE NORMANDIE (*= 2019) Siège : Le Bosgouët – 27310 Bourg Achard	2027*	25.00%	180	37*	0
SCI GROUPAMA PIPACT Siège : 24 rue Charles Durand – 18000	13 846	7.09%	200	95	95
SCI CITE BOIS GUILLAUME (*=2019) Siège : Chemin de Brêtèque 76230 Bois	170*	15.00%	324	-	-
SCA DOMAINE D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	5 836	25.00%	2 064	(38)	0
SCI CHATEAU D'AGASSAC (*2019) Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	2 592*	3.00%	39	(3) *	0
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (*2019) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	79 310*	1.16%	979	13*	9
NORMANDIE CAPITAL (2019*) Siège : 57 Avenue de Bretagne – 76100	17 725*	6.30%	762	36*	0
SCI BLOIS VALLEE MAILLARD (*2019) Siège : 60 bvd Duhamel du Monceau -	18*	18.00%	0	3*	3
SCI DU VAL DE L'ORNE (*2019) Siège : 6 promenade Mme de Sévigné –	157*	18.80%	17	1*	0
GFA LES TRIGAUDIERES (*2018) Siège : Les Trigaudières – 72110	181*	14.10%	18	1*	1
SC SCIMA GFA (*2019) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	148*	4.00%	6	0*	1
GIE GROUPAMA TPG (*2018) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	14*	7.74%	1	0	0
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	117 207	1,28%	1 500	-	-
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	50 000	1,9%	193	-	-
BCA EXPERTISE SAS 14 rue Sarah Bernhardt – 92665 ASNIERES			3	-	-

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2020	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au	Part Résultat comptable de l'exercice 2020	Dividendes 2020
Détenues à moins de 1%					
SA COMPAGNIE FONCIERE PARISENNE (* = 2019) Siège : 150 av des Champs Elysées –	282 891*	0.64%	2 432	400*	94
150 CHAMPS-ELYSEES SO LUXURY HOTEL (* = 2019) Siège : 150 av des Champs Elysées –	14 976*	0.64%	96	0*	0
SCI SWEET HOME Siège : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	7 951	0.08%	78	0	0
GIE GROUPAMA SUPPORT SERVICES (* = 2018) Siège : La Défense 14-16 rue de la République – 92800 PUTEAUX	11 536*	0.0006%	0	0	0
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	24 865	0,8%	966	-	-

La Caisse est indéfiniment responsable des entreprises constituées sous forme de SCI et de GIE.

2. CREANCES SUR DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretats	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretats
3- PLACEMENTS	363 829	967	711 503	1 075 332	361 169	964	634 157	996 289
. IMMOBILIER			117 981	117 981			117 089	117 089
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	363 829	967	107 102	470 931	361 169	964	90 102	452 235
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			441 270	441 270			396 854	396 854
. PRETS			3 096	3 096			3 059	3 059
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT			42 053	42 053			27 053	27 053
. AUTRES PLACEMENTS								
4-P LACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.	445 959			445 959	368 555			368 555
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	12 501			12 501	4 845			4 845
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	347 281			347 281	298 024			298 024
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	86 178			86 178	65 686			65 686
6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR	7		44 862	44 869	7		45 938	45 945
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.			6 074	6 074			6 781	6 781
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.								
. DONT AUTRES TIERS	7		38 788	38 795	7		39 157	39 164
6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	14 230			14 230	4 234			4 234
6cc-DEBITEURS DIVERS	9 852		47 226	57 078	8 560		36 339	44 908
7b-COMPTES COURANTS			90 140	90 140			131 364	131 364
8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			3 075	3 075			3 214	3 214
8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			909	909			1 285	1 285
TOTAL	833 877	967	897 715	1 732 559	742 525	964	852 297	1 595 796

3. DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
2-PASSIFS SUBORDONNES								
3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	31 393		812 313	843 707	29 226		712 388	741 614
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	129		23 258	23 387	99		23 769	23 868
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	30 741		647 489	678 230	28 646		568 366	597 012
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	523		22 474	22 997	480		22 235	22 715
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			119 093	119 093			98 019	98 019
6-DETTES POUR ESPECES CESSIONN.								
7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.			47 113	47 113			36 849	36 849
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.								
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.								
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.	12 903			12 903	4 731			4 731
7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
7d-DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			16 921	16 921			17 389	17 389
7ee-AUTRES DETTES	8 684		8 960	17 643	10 601		7 899	18 500
8-COMPTES REGULARISATION PASSIF			3 600	3 600			4 290	4 290
TOTAL	52 980		888 908	941 888	44 558		778 815	823 373

4. ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
1 ENGAGEMENTS RECUS								
2 ENGAGEMENTS DONNES			31 675	31 675			4 966	4 966
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES			378	378			4 466	4 466
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.								
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			31 297	31 297			500	500
3 VALEURS NANTIES REASSUREURS								
4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES								
5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE								
6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

5. CONSOLIDATION

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

GROUPAMA Assurances Mutuelles

8 - 10, Rue d'Astorg

75008 PARIS CEDEX 08

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

Ventilation géographique des primes brutes émises.
L'intégralité des primes brutes est émise en France.

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Libellé	N	N-1
Total autres produits techniques	14 425	14 549
Dont Commissions reçues de GROUPAMA-GAN-VIE	10 468	9 869

NOTE 18 : CHARGES PAR NATURE

1. VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	-92	119
Comptes 91 – Services extérieurs	26 481	23 963
Comptes 92 – Autres services extérieurs	6 083	8 129
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	12 615	12 534
Comptes 94 – Charges de personnel	72 045	76 774
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	241	329
Comptes 96 – Commissions	24	20
Comptes 97 - Charges prestations financières	820	935
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	4 617	3 964
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	0	0
TOTAL	122 834	126 768

2. VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL (SOCIALES ET FISCALES)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	48 950	52 507
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	31 332	32 007
Autres		
TOTAL	80 282	84 514

3. EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE EN EQUIVALENT TEMPS-PLEIN (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	8,00	8,00
Cadres	346,09	333,80
Non cadres	929,03	919,67
TOTAL	1 283,12	1 261,47

NOTE 19 : CHARGE FISCALE

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales	13 285	34 241
Impôt exigible	4 216	11 754
I.S. à 31,0 %	4 103	11 387
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	113	367
Charge nette d'impôt	3 501	9 149
- Part à la charge des Caisses Locales	- 23	- 1 734
- Part en faveur des Caisses Locales		
- Part à la charge de la Caisse Régionale	4 216	11 754
- Part à la charge de la Caisse Régionale (réallocation à la charge de GSA & régularisation intégration fiscale)	- 691	- 872

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2019	Déductions	Réintégrations	31/12/2020
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	23 421	-11 853		11 568
Provisions techniques non déductibles	2 910		1 733	4 643
Total	26 331	-11 853	1 733	16 211
Taux d'imposition moyen	32,02%	28,41%	28,41%	28,41%
Impôts différés actifs <u>non comptabilisés</u>	+8 431	-3 367	+492	+4 605

L'évolution des impôts différés non comptabilisés s'explique principalement par la baisse du stock de plus-values latentes sur OPCVM.

Les dispositions présentes dans la loi de finances pour 2021 font état de réduction du taux d'impôt société : 27,5% en 2021 et 25 % à compter de 2022, ce qui se traduira par une diminution du montant des impôts différés actifs non comptabilisés.

Résultat et dérogation aux principes généraux.

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel.

	2020		2019	
Charge nette d'IS	3 501		9 149	
Résultat avant IS	+16 907		+27 637	
Résultat exceptionnel	- 2 668		- 319	
Résultat courant	+19 575		+27 956	
Part de l'impôt...				
...dans le résultat exceptionnel	- 216	- 6,2%	- 97	- 1,1%
...dans le résultat courant	3 717	106,2%	9 246	101,1%

NOTE 20 : PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

1. VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT (2020)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations	1 453			1 453
Revenus des placements immobiliers		962	5 583	6 545
Revenus des autres placements			11 653	11 653
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	1 453	962	17 236	19 650
Autres produits des placements		92	729	821
Profits provenant de la réalisation des placements			23 108	23 108
TOTAL	1 453	1 054	41 073	43 579

2. VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENT (2019)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations	1 399	112		1 511
Revenus des placements immobiliers		2 862	5 633	8 496
Revenus des autres placements			13 587	13 587
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	1 399	2 975	19 220	23 593
Autres produits des placements		327	1 968	2 295
Profits provenant de la réalisation des placements			13 966	13 966
TOTAL	1 399	3 302	35 154	39 854

3. VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT (2020)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers		8	3 116	3 124
Autres charges de placement			4 548	4 548
Pertes provenant de la réalisation de placements			2 665	2 665
TOTAL		8	10 328	10 336

4. VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENT (2019)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers		136	3 239	3 375
Autres charges de placement			4 571	4 571
Pertes provenant de la réalisation de placements			8 204	8 204
TOTAL		136	16 015	16 151

NOTE 21 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (PARTIE DEBIT)

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	12 394	17 416
Ristournes à distribuer		
Rémunérations versées aux sociétaires /certificats mutualistes	1 012	1 073
Report à nouveau (bénéfice)		
TOTAL	13 406	18 489

2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (PARTIE CREDIT)

Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	13 406	18 489
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	13 406	18 489

NOTE 22 : RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social					
b) réserves (avant affectation du résultat)	15 569	34 200	40 514	48 804	56 021
	637 370	650 864	664 118	683 976	702 594
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice					
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)					
c) Impôts sur les sociétés					
d) Résultat Net Comptable	476 133	479 228	487 773	517 479	533 632
	17 628	10 860	10 932	16 214	-130
III. PERSONNEL	- 7 616	- 5683	-39	-9 149	-3 501
a) Nombre de salariés	13 676	14 054	20 873	18 489	13 406
b) Montant de la masse salariale brute					
c) Montant des charges sur salaires	1 345	1 370	1 345	1 343	1 368
	54 854	58 140	59 622	56 882	53 400
	32 820	34 913	34 534	32 035	31 358

NOTE 23 : MONTANTS DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET ORGANES DE DIRECTION

2020	Organe d'Administration	Organe de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	216	1 341
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'Administration, de Direction ou de survenance		
Remboursements de frais	39	137
Nombre de membres bénéficiaires	23	8

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

NOTE 24 : RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS 2020 ET 2019 (Voir tableaux ci-après)

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories
 GCM CRMA DU CENTRE MANCHE
 Période : 31 DÉCEMBRE 2020
 Devise : K EUR

	DOM.CORPORELS CONT. INDIV. (cat.20)	DOM.CORPORELS CONT. COLL. (cat.21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	130 288	31 111	62 944	96 328	159 273	56 188	30 456
1a. Primes	130 195	31 314	62 755	96 381	159 136	55 578	30 598
1b. Variation des primes non acquises	-93	203	-189	53	-137	-610	142
2 Charges des prestations	98 768	27 483	64 549	69 729	134 279	38 234	53 369
2a. Prestations et frais payés	84 159	24 876	44 026	70 605	114 631	37 340	30 543
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	14 609	2 607	20 523	-876	19 648	894	22 826
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	31 520	3 628	-1 605	26 599	24 994	17 954	-22 913
5 Frais d'acquisition	18 264	4 194	9 600	14 976	24 576	8 001	4 266
6 Autres charges de gestion nettes	5 580	1 293	2 461	3 705	6 166	2 347	1 309
B CHARGES D'ACQUISITION	23 844	5 487	12 061	18 681	30 742	10 348	5 575
7 Produits des placements	2 327	407	2 274	757	3 031	1 148	1 303
8 Participation aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2 327	407	2 274	757	3 031	1 148	1 303
9 Part des réassureurs dans les primes acquises							
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	32 441	6 941	26 175	40 848	67 023	20 621	11 369
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19 983	5 237	16 481	24 091	40 572	11 918	13 503
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	4 367	1 017	20 501	-778	19 723	-673	16 465
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	3 835	771	4 752	7 677	12 429	3 297	1 642
13 Commissions reçues des réassureurs	-4 256	84	15 559	-9 858	5 701	-6 079	20 241
D SOLDE DE REASSURANCE	5 747	-1 368	4 167	-1 183	2 984	2 675	-6 944
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)							
HORS-COMPTÉ							
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 381	224	4 690	7 881	12 572	3 870	2 354
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 474	21	4 879	7 829	12 708	4 480	2 212
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	72 825	12 914	252 365	19 740	272 105	58 899	85 430
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	57 603	9 231	251 486	20 896	272 383	58 412	63 690
18 Autres provisions techniques (clôture)	46 223	4 998	64 058	301	64 360	2 302	2 842
19 Autres provisions techniques (ouverture)	46 837	6 073	44 413	21	44 435	1 895	1 755

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2019

Libellé ligne	Rub min	DOM CORPORELS CONT. INDIV. (cat.20)	DOM CORPORELS CONT. COLL. (cat.21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	125 526	30 163	64 544	97 688	162 132	55 888	30 129
1a. Primes	02	125 614	30 164	66 961	102 326	169 287	56 919	30 113
1b. Variation des primes non acquises	03	88	1	2 417	4 738	7 155	1 031	-16
2. Charges des prestations	04	85 082	26 266	47 106	74 151	121 257	37 449	23 317
2a. Prestations et frais payés	05	83 996	25 806	33 204	71 392	104 696	31 839	14 290
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	1 087	450	13 902	2 759	16 661	5 610	9 027
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	40 444	3 907	17 438	23 437	40 875	18 439	6 812
5 Frais d'acquisition	09	18 741	4 458	9 353	14 048	23 401	8 213	4 520
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 955	1 420	3 059	4 640	7 699	2 638	1 428
B. CHARGES D'ACQUISITION	11	24 696	5 878	12 412	18 688	31 100	10 851	5 948
7 Produits des placements	13	1 560	274	1 835	555	2 390	819	840
8 Participation aux résultats	14							
C. SOLDE FINANCIER	15	1 560	274	1 835	555	2 390	819	840
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	35 010	6 962	28 457	44 391	72 848	23 298	11 875
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	21 454	5 607	4 887	24 881	29 769	10 736	4 301
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	867	183	15 940	2 243	18 183	4 688	6 119
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	5 098	753	5 026	8 091	13 116	4 057	2 119
13 Commissions reçues des réassureurs	24	-7 591	-419	-2 604	-9 176	-11 780	-3 817	664
D. SOLDE DE REASSURANCE	25	9 717	-2 116	4 257	-3 872	385	4 590	2 388
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27							
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 474	21	4 879	7 829	12 708	4 480	2 212
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 386	19	2 463	3 091	5 553	3 450	2 228
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	57 603	9 231	251 486	20 896	272 983	58 412	63 690
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	58 086	8 940	245 123	18 012	263 135	52 861	54 997
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	46 837	6 073	44 413	21	44 435	1 895	1 755
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	47 267	5 914	36 874	146	37 021	1 836	1 421

Devise : K EUR

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DECEMBRE 2020

Devise : K EUR

	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
01 Primes acquises	69 016	155 660	12 507	1 353	6 765	10 366	261
02 1a. Primes	69 015	155 190	12 474	1 402	6 740	10 379	261
03 1b. Variation des primes non acquises	-1	-470	-33	49	-25	13	0
04 2. Charges des prestations	89 401	181 004	1 997	334	2 712	3 984	488
05 2a. Prestations et frais payés	58 771	126 653	561	650	2 980	4 497	183
06 2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	30 630	54 351	1 436	-316	-268	-513	305
07 A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	-20 385	-25 344	10 510	1 019	4 053	6 382	-227
09 5 Frais d'acquisition	9 657	21 924	1 771	190	947	1 550	37
10 6 Autres charges de gestion nettes	2 952	6 607	529	60	288	417	11
11 B. CHARGES D'ACQUISITION	12 609	28 531	2 300	250	1 235	1 967	48
13 7 Produits des placements	1 105	3 555	225	100	85	7	8
14 8 Participation aux résultats							
15 C. SOLDE FINANCIER	1 105	3 555	225	100	85	7	8
17 9 Part des réassureurs dans les primes acquises	39 602	71 592	8 862	534	2 433	8 156	104
18 10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
19 10b Part des réassureurs dans les prestations payées	32 882	58 303	357	188	869	4 328	53
20 11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
21 11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	27 029	42 821	179	-90	-124	-492	88
22 12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
23 12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	6 670	11 609	589	83	373	1 036	19
24 13 Commissions reçues des réassureurs	26 979	41 141	-7 737	-353	-1 315	-3 284	56
25 D. SOLDE DE REASSURANCE	-4 910	-9 179	698	516	1 588	1 138	-211
27 RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)							
30 HORS-COMPTÉ							
31 14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	47	6 271	647	163	264	705	12
32 15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	49	6 741	680	114	288	692	12
33 16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	76 998	221 328	5 936	407	3 336	1 223	472
34 17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	46 649	168 752	5 846	723	3 603	1 736	170
35 18 Autres provisions techniques (clôture)	13 963	19 106	4 259	2 617	3 603	1 736	3
19 Autres provisions techniques (ouverture)	13 682	17 332	2 913	2 618	1		0

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	01	66 288	152 305	12 455	1 407	6 657	10 157	267
1a Primes	02	66 288	153 319	12 562	1 410	6 658	10 484	270
1b. Variation des primes non acquises	03	0	1 014	107	3	1	327	3
2 Charges des prestations	04	43 389	104 155	4 379	934	3 260	5 239	45
2a. Prestations et frais payés	05	36 515	82 545	1 889	251	3 097	4 873	26
2b. Charges des provisions pour prestations et divers	06	6 873	21 510	2 490	673	163	366	19
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	22 899	48 150	8 076	473	3 397	4 918	222
5 Frais d'acquisition	09	9 678	22 511	1 847	211	996	1 481	40
6 Autres charges de gestion nettes	10	3 141	7 205	589	67	316	482	13
B CHARGES D'ACQUISITION	11	13 019	29 817	2 436	278	1 312	1 963	53
7 Produits des placements	13	724	2 383	117	68	63	5	3
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	724	2 383	117	68	63	5	3
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	37 600	72 772	9 285	561	2 588	8 698	117
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	16 785	31 822	1 261	77	999	4 632	6
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	4 164	14 570	2 461	66	104	352	6
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 542	12 718	539	154	370	1 164	21
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-10 109	-13 282	-5 024	-294	-1 115	-2 550	-84
RESULTAT TECHNIQUE (A+B+C+D)	27	495	7 454	733	-1	1 033	410	88
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	49	6 741	680	114	288	692	12
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	49	5 727	573	112	287	365	9
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	46 649	168 752	5 846	723	3 603	1 736	170
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	40 898	148 756	2 285	494	3 433	1 370	151
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	13 862	17 332	2 913	2 618	1	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	12 550	15 517	3 984	2 174	8	0	0

Devise : KEUR

Période : 12/2019

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories
GCM CRMA DU CENTRE MANCHE
Période : 31 DÉCEMBRE 2020
Devise : K. EUR

	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
01 Primes acquises	1 309	562	4 519			19 659	533 632
02 1a. Primes	1 289	562	4 519			19 689	533 151
03 1b. Variation des primes non acquises	-20					30	-481
04 2. Charges des prestations	80	94	9 588			15 159	475 968
05 2a. Prestations et frais payés	164	215	3 304			10 521	373 394
06 2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-84	-121	6 284			4 638	102 574
07 A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 229	468	-5 069			4 500	57 664
09 5 Frais d'acquisition	183	79	632			2 342	76 689
10 6 Autres charges de gestion nettes	55	24	193			2 343	23 567
11 B CHARGES D'ACQUISITION	238	103	825			4 685	100 256
13 7 Produits des placements	4	50	1 028				10 827
14 8 Participation aux résultats							
15 C SOLDE FINANCIER	4	50	1 028				10 827
17 9 Part des réassureurs dans les primes acquises	474	182	1 473				200 216
18 10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
19 10b Part des réassureurs dans les prestations payées	47	60	1 008				131 005
20 11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
21 11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-11	-32	2 301				69 747
22 12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
23 12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	73	31	249				31 099
24 13 Commissions reçues des réassureurs							
25 D SOLDE DE REASSURANCE	-365	-123	2 085				31 635
27 RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	630	292	-2 781			-185	-130
30 HORS-COMPTÉ							
31 14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	20					129	23 387
32 15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	39					99	23 868
33 16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	82	2 106	52 254			33 241	678 230
34 17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	121	2 227	45 970			28 646	597 012
35 18 Autres provisions techniques (clôture)	0					523	142 090
19 Autres provisions techniques (ouverture)	45					480	120 733

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2019

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 570	565	4 682	0	0	9 562	517 479
1a. Primes	02	1 575	565	4 682	0	0	9 641	526 230
1b. Variation des primes non acquises	03	5	0	0	0	0	49	8 751
2 Charges des prestations	04	148	171	5 811	0	0	10 112	365 849
2a. Prestations et frais payés	05	166	277	4 014	0	0	9 320	320 609
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-18	248	1 797	0	0	782	46 240
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 422	394	-1 129	0	0	-520	150 630
5 Frais d'acquisition	09	235	84	696	0	0	629	75 433
6 Autres charges de gestion nettes	10	74	27	222	0	0	629	24 698
B CHARGES D'ACQUISITION	11	309	111	920	0	0	1 258	100 131
7 Produits des placements	13	309	111	920	0	0	1 258	100 131
8 Participation aux résultats	14	4	36	695	0	0	7 596	7 596
C SOLDE FINANCIER	15	4	36	695	0	0	7 596	7 596
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	607	187	1 643	0	0	0	211 279
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	53	-29	1 213	0	0	0	96 863
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-7	76	962	0	0	0	38 223
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	87	32	259	0	0	0	34 312
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-474	-108	791	0	0	-1 778	-41 881
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	643	211	-563	0	0	0	16 214
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	39	0	0	0	0	99	23 868
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	35	0	0	0	0	50	15 117
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	121	2 227	45 970	0	0	28 646	597 012
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	146	1 979	44 173	0	0	27 910	558 858
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	45	0	0	0	0	480	120 733
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	38	0	0	0	0	424	112 647

Devises : K EUR

RAPPORTS DES COMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

mazars

Le Ouessant, Bâtiment 3A
9, rue Maurice Fabre
35 000 Rennes
Tél : +33 (0)2 99 31 31 17
www.mazars.fr

B SEC

9, Rue Malatrié
76 000 Rouen - France
Tél : +33 (0)2 35 98 67 53
www.burette.com

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 764 824 153

Sec Burette
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatrié – 76000 Rouen
Capital de 962 504 € - RCS Rouen 710 501 149

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Caisse de réassurance mutuelles agricoles

RCS Chartres 383 853 801

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

✓ *Risque identifié*

Au 31 décembre 2020, et suite à l'opération de transformation, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 361,1 M€ soit 20,66% du total de l'actif.

Comme indiqué en note 3-II-2.3 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :

- la valorisation des actifs détenus par cette dernière,
- la valorisation de son activité de réassurance,
- la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.

✓ *Procédures d'audit mises en œuvre face à ce risque*

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;
- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :
 - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;
 - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
 - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
 - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;
 - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire.
 - Vérifier que la note 3-II-2.3 de l'annexe donne une information appropriée.

Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs

✓ *Risque identifié*

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 678 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation de ces provisions s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3 « Règles d'évaluation et de présentation – principes comptables retenus » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

✓ *Procédures d'audit mises en œuvre face à ce risque*

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécie la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécie le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- Apprécie la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Sur certains segments recalculé les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE par l'assemblée générale du 4 mai 2011 pour le cabinet MAZARS et par l'Assemblée Générale du 23 juin 1993 pour le cabinet SEC Burette.

Au 31 décembre 2020, le cabinet MAZARS était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC Burette dans la 28^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Rennes, le 30 mars 2021



Ludovic Sevestre

Sec Burette

Fait à Rouen, le 30 mars 2021

Signé électroniquement le 30/03/2021 par
Paul Foubert



Paul Foubert

mazars

Le Ouessant, Bâtiment 3A
9, rue Maurice Fabre
35 000 Rennes
Tél : +33 (0)2 99 31 31 17
www.mazars.fr

B SEC

9, Rue Malatrié
76 000 Rouen - France
Tél : +33 (0)2 35 98 67 53
www.burette.com

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

Sec Burette
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatrié – 76000 Rouen
Capital de 962 504 € - RCS Rouen 710 501 149

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Caisse de réassurance mutuelles agricoles

RCS Chartres 383 853 801

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat des certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 19 avril 2019, étendue par l'assemblée générale du 16 avril 2020 par sa 10^{ème} résolution, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% des certificats mutualistes.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la direction ou le conseil d'administration pour établir le rapport sur les rachats ;
- s'assurer de la conformité des conditions de rachat avec la décision de l'assemblée générale ;
- contrôler la concordance avec la comptabilité dont elles sont issues ou les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels du dernier exercice clos des informations figurant dans le document établi ;
- vérifier l'exactitude arithmétique de l'information produite.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Rennes, le 30 mars 2021



Ludovic Sevestre

Sec Burette

Fait à Rouen, le 30 mars 2021

Signé électroniquement le 30/03/2021 par
Paul Foubert



Paul Foubert

mazars

Le Ouessant, Bâtiment 3A
9, rue Maurice Fabre
35 000 Rennes
Tél : +33 (0)2 99 31 31 17
www.mazars.fr

B SEC

9, Rue Malatrié
76 000 Rouen - France
Tél : +33 (0)2 35 98 67 53
www.burette.com

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directeur et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

Sec Burette
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatrié – 76000 Rouen
Capital de 962 504€ - RCS Rouen 710 501 149

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Caisse de réassurance mutuelles agricoles
RCS Chartres 383 853 801

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs salariés et les dirigeants salariés, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Les administrateurs non-salariés ne bénéficient pas des avantages tarifaires proposés aux collaborateurs ; les conditions qui leur sont proposées sont identiques à celles des sociétaires.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Rennes, le 30 mars 2021



Ludovic Sevestre

Sec Burette

Fait à Rouen, le 30 mars 2021

Signé électroniquement le 30/03/2021 par
Paul Foubert



Paul Foubert

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse
Exercice clos le 31/12/2020

mazars

Le Ouessant, Bâtiment 3A
9, rue Maurice Fabre
35 000 Rennes
Tél : +33 (0)2 99 31 31 17
www.mazars.fr

B SEC

9, Rue Malatrié
76 000 Rouen - France
Tél : +33 (0)2 35 98 67 53
www.burette.com

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

Sec Burette
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatrié – 76000 Rouen
Capital de 962 504 € - RCS Rouen 710 501 149

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 322-57-IV du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Avec Groupama Assurances Mutuelles

nature et objet : Le conseil d'administration du 23 septembre 2020 a approuvé les modifications apportées à la convention portant sur le dispositif de sécurité et de solidarité entre les Caisses Régionales et Groupama Assurances Mutuelle, leur organe central.

Les modifications à la convention intègrent la possibilité de déclencher le mécanisme de solidarité financière sous forme de soutien financier dans l'hypothèse où le ratio de solvabilité de l'une des parties venait à passer en dessous d'un seuil minimal de 100%.

modalités : Le soutien financier apporté s'élèvera au montant nécessaire pour rétablir le niveau de fonds propres de la Caisse Régionale, ou de l'organe central, au taux de solvabilité requis d'au moins 100%. Le montant du soutien financier sera arrêté par le conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles ainsi que la part de chacune des Caisses Régionales et de Groupama Assurances Mutuelle dans celui-ci.

Le soutien financier pourra prendre la forme d'une subvention, d'un prêt, d'une souscription à des obligations, des titres participatifs, des titres subordonnés ou à des certificats mutualistes ou combiner ces différents moyens.

Aucune Caisse Régionale, ni Groupama Assurances Mutuelles ne sera tenue d'apporter un soutien financier qui aurait pour effet de réduire son taux de couverture de son capital de solvabilité requis ou son taux de couverture du minimum de capital requis en dessous de 120%

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Fait à Rennes, le 30 mars 2021



Ludovic Sevestre

Sec Burette

Fait à Rouen, le 30 mars 2021

Signé électroniquement le 30/03/2021 par
Paul Foubert



Paul Foubert

RAPPORT SUR LES PROCEDURES D'ELABORATION ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

1. LES COMPTES SOCIAUX

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- **Procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.
- **Le contrôle intégré et les tests de contrôle** : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment :
 - Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
 - Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex. : balance de soldes sociétaires, états de taxes).
- **Le contrôle hiérarchique** : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
 - Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
 - Suivi des délégations bancaires : les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

2. LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

- **Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).
- **Le contrôle intégré** : le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.
- **Le contrôle hiérarchique** vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama Assurances Mutuelles sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

Fait au Mans, le 16 mars 2021

Sylvie Le Dilly

Présidente de Groupama Centre Manche



RAPPORTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE RACHATS DE CERTIFICATS MUTUALISTES

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

AU TITRE DE L'EXERCICE 2020, 123 RACHATS ONT ETE DEMANDES PAR DES SOCIETAIRES, POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 322 110 €, DONT :

- 14 demandes à titre prioritaire, pour un montant de 90 970 € ;
- 109 demandes non prioritaires, pour un montant de 1 231 140 €.

L'assemblée générale du 16 avril 2020 a étendu, par sa 10^{ème} résolution, le programme de rachat validé par l'assemblée générale du 19 avril 2019.

L'objectif du programme de rachat est d'assurer la liquidité des certificats mutualistes. Le montant maximum des rachats est fixé à 10% des certificats émis.

Au titre de l'année 2020, les certificats mutualistes ont évolué de la manière suivante :

	Certificats émis	Certificats souscrits	%
Au 01/01/2020	5 695 356	4 724 603	82,9 %
Rachats		132 211	
Souscriptions		853 482	
Annulations	793 398		
Emissions nouvelles	800 000		
Au 31/12/2020	5 701 958	5 445 874	95,5 %

Fait au Mans, le 16 mars 2021

Sylvie Le Dilly
Présidente de Groupama Centre Manche



RESOLUTIONS

Rapport financier annuel 2020



Groupama
CENTRE MANCHE

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE - 27 AVRIL 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir examiné les rapports du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2020, qui s'élève à 13 405 533,53 euros, de la façon suivante :

- 1) Affectation aux réserves statutaires :
 - 2 681 106,71 euros à la réserve complémentaire,
 - 1 340 553,35 euros à la réserve pour éventualités diverses,
- 2) Autres affectations :
 - 8 372 324,97 euros à la réserve générale,
 - 1 011 548,50 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2,0 %.

De plus, l'assemblée générale décide de réaffecter le fonds de secours aux caisses locales à la réserve générale pour un montant de 407 564,87 euros.

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 350 000 euros pour l'exercice 2021.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions et les contrats d'assurances visés par l'article R. 322-57 IV du code des assurances, l'assemblée générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que Alain Huet, administrateur, est atteint par la limite d'âge, et que son mandat devait être renouvelé en 2021, l'assemblée générale nomme en remplacement Marie-Paule Dos Réis, pour une durée de six ans.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 20 des statuts relatif au renouvellement de la moitié sortante du conseil d'administration, l'assemblée générale ratifie la proposition du conseil d'administration de renouveler dans leur fonction :

- Edouard Aubry
- Thierry Blanchard
- Mélanie Gosselin
- Brigitte Hurault
- Stéphane Labarrière
- Marie-Claude Lecoeur
- Sylvie Le Dilly

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise l'émission d'un montant de 4 000 000 € de certificats mutualistes, divisée en 400 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au groupe Groupama par l'intermédiaire de la caisse régionale.

Les certificats mutualistes détenus en propre par la caisse régionale par suite de rachats de certificats émis dans le cadre des émissions antérieurement autorisées par l'assemblée générale seront placés auprès des personnes susvisées prioritairement à l'émission des certificats objet de la présente autorisation.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats mutualistes dans un délai maximum de treize mois à compter de la date de la présente assemblée générale. Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions. Elle pourra être clôturée avant l'expiration de ce délai et limitée au montant souscrit à la date de la clôture par décision du conseil d'administration.

Les certificats mutualistes émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'assemblée générale de la caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'assemblée générale pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la

caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'assemblée générale qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, décider de clôturer l'émission par anticipation et en limiter le montant à celui souscrit à la date de la clôture, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou, le cas échéant, de tout autre organisme.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le conseil d'administration à étendre le programme de rachats 2021 décidé par l'assemblée générale du 16 avril 2020 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de l'émission de 4 000 000 euros autorisée par la présente assemblée générale.

Elle arrête, en conséquence, les nouveaux termes du programme de rachats 2021 comme suit :

Le conseil d'administration est autorisé à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 33 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 7 avril 2016,
- l'émission de 12,4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 25 avril 2018,
- l'émission de 15 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 19 avril 2019,
- l'émission de 8 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 16 avril 2020,
- l'émission de 4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 27 avril 2021.

ceci en application du programme de rachats de l'année 2021 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2021

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2021 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2021 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2021 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2021 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2021 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2021, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2021 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 397 % après souscription des certificats mutualistes, contre 377 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2021, pour les rachats au titre de l'année 2021.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2021 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2021 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2021 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2021.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2021 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2021, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2021 comme suit :

- au 30 juin 2021 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2021 ; et

au 31 décembre 2021 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2022.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 33 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 7 avril 2016,
- l'émission de 12,4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 25 avril 2018,
- l'émission de 15 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 19 avril 2019,
- l'émission de 8 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 16 avril 2020,
- l'émission de 4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 27 avril 2021.

ceci en application du programme de rachats de l'année 2022 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2022

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2022 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2022 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;

- au 31 décembre 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2022 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2022, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2022 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 399 % après souscription des certificats mutualistes, contre 379 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2022, pour les rachats au titre de l'année 2022.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2022 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2022 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2022.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2022 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2022, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2022 comme suit :

- au 30 juin 2022 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2021 ; et
- au 31 décembre 2022 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2023.

NOUS SOMMES LÀ POUR PERMETTRE

AU PLUS GRAND NOMBRE DE CONSTRUIRE

LEUR VIE EN CONFIANCE.

C'EST NOTRE RAISON D'ÊTRE !

Suivez Groupama Centre Manche
sur les réseaux sociaux !



Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul - CS 30014 - 72043 Le Mans Cedex 9 - Tél. : 09 69 36 10 11 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS N° 13003629



Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici